

Université de Montréal  
Faculté des études supérieures

CE MÉMOIRE INTITULÉ :

**L'INCIDENCE DE L'AJUSTEMENT STRUCTUREL SUR LES  
INÉGALITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES DANS UN CONTEXTE  
NÉO-PATRIMONIAL : LE CAS DU SÉNÉGAL**

présenté par  
Delphine Abadie

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Philippe Faucher  
président-rapporteur

Mamoudou Gazibo  
directeur de recherche

Luc Duhamel  
membre du jury

Université de Montréal

**L'INCIDENCE DE L'AJUSTEMENT STRUCTUREL SUR LES  
INÉGALITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES DANS UN CONTEXTE  
NÉO-PATRIMONIAL : LE CAS DU SÉNÉGAL**

par  
Delphine Abadie

Département d'études internationales  
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures  
en vue de l'obtention du grade de maîtrise  
en études internationales

décembre 2006

© Delphine Abadie, 2006

## RÉSUMÉ

En l'illustrant par le cas du Sénégal, cette recherche démontre que les réformes néo-libérales de l'ajustement structurel, lorsqu'elles sont introduites dans un contexte néo-patrimonial, jouent un rôle actif dans la production des inégalités socio-économiques. Pour répondre au double impératif de rétribution clientéliste et d'injection de capitaux, l'ajustement est mis en œuvre de manière différenciée. D'un côté, l'application orthodoxe de l'ajustement paupérise la majorité de la population, en provoquant la dégradation des conditions de l'emploi et de la satisfaction des besoins hydraulique et alimentaire. De l'autre côté, le détournement de certaines réformes, telles que la libéralisation des secteurs agricole et commercial, favorise l'élite patrimoniale, en particulier les clients du Delta du Fleuve et les personnalités d'affaires liées à la confrérie mouride.

**Mots clés :** ajustement structurel ; Delta du Fleuve Sénégal ; inégalités socio-économiques ; Mourides ; néo-libéralisme; néo-patrimonialisme ; paupérisation ; Sénégal.

## ABSTRACT

This research illustrates the active role of the neo-liberal structural adjustment in the production of socio-economic inequalities, when applied in a neo-patrimonial environment as in Senegal. The variable application of adjustment is intended to fulfill both client retribution and lenders money injection. The orthodox implementation of adjustment pauperizes a large portion of the population, as shown by the deterioration of employment and basic needs (water and food) accessibility conditions. Other reforms such as those applied in the liberalization of agricultural and commercial sectors are diverted from their objectives to favour patrimonial elites, particularly clients from the Delta of Senegal River and businessmen from the Mourid Order.

**Keywords** : structural adjustment ; Delta of the Senegal River ; socio-economic inequalities ; Mourids ; neo-liberalism ; neo-patrimonialism ; pauperism ; Senegal.

## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....

### CHAPITRE I.

AJUSTEMENT ET DIFFÉRENCIATION SOCIO-ÉCONOMIQUE : UN MODÈLE

D'ANALYSE.....

**1.1. Ajustement, paupérisation et enrichissement : une revue de la littérature.....**

**1.2. Pourquoi l'ajustement?.....**

1.2.1. Caractéristiques générales de l'économie sénégalaise.....

1.2.2. Évolution de la crise et introduction de l'ajustement.....

**1.3. Du pouvoir au Sénégal.....**

1.3.1. Les invariants du politique africain.....

1.3.2. Crise économique, crise politique : transition « démocratique » et reconfiguration patrimoniale.....

**1.4. Modèle d'analyse : stratégies autour de l'ajustement dans un contexte néo-patrimonial.....**

### CHAPITRE II.

AJUSTEMENT ET PAUPÉRISATION.....

**2.1. Mesurer la pauvreté : approches et indicateurs.....**

**2.2. Chômage et précarisation de l'emploi.....**

2.2.1. Faillites d'entreprises et mises à pied.....

2.2.2. Précarisation de l'emploi et développement du secteur informel 40

**2.3. Pouvoir d'achat et satisfaction des besoins fondamentaux.....**

2.3.1. Pouvoir d'achat et contraction du revenu.....

2.3.2. Dégradation de la sécurité alimentaire et hydraulique  
 .....

**CHAPITRE III.**

**AJUSTEMENT ET FAVORITISME SOCIO-ÉCONOMIQUE.....**

**55**

**3.1. Configuration économique et architecture prébendière  
 sous Léopold Senghor (1960-80)**

.....  
 57

**3.2. Libéralisation agricole et nouvelle configuration  
 clientéliste sous Abdou Diouf : le cas de la filière  
 rizicole**

.....  
 60

**3.2.1. Production de riz local et clientélisme dans le Delta  
 du Fleuve Sénégal**

.....  
 62

**3.2.2. Privatisation des fonctions de la CPSP : importation  
 et commercialisation intérieure du riz**

.....  
 65

**3.3. Libéralisation commerciale et ascension socio-  
 économique mouride**

.....  
 67

**3.3.1. Déplacement du « contrat social » sénégalais et  
 libéralisation commerciale**

.....  
 68

**3.3.2. Reconfiguration patrimoniale et triomphe de  
 l'enrichissement mouride**

.....  
 70

**CONCLUSION.....**

**75**

**BIBLIOGRAPHIE**.....  
80

**ANNEXES**.....  
89

## SIGLES ET ACRONYMES

AKF	Établissements Abdou Karim Fall
BNDS	Banque Nationale de Développement du Sénégal
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CNCA	Caisse Nationale de Crédit Agricole
COSOPAL	Consortium Sénégalais des Opérateurs de l'Alimentation
CPSP	Caisse de Péréquation et de Stabilisation des Prix
DSRP	Documents stratégiques de réduction de la pauvreté
FAO	Food and Agriculture Organization (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture)
FMI	Fonds monétaire international
GIE	Groupe d'intérêts économiques
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NPA	Nouvelle Politique Agricole
NPI	Nouvelle Politique Industrielle
OCA	Office de Commercialisation Agricole
ONCAD	Office National de Coopération et d'Assistance au Développement
OP	Organisations paysannes
PAS	Plan d'ajustement structurel
PDS	Parti Démocratique du Sénégal
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTÉ	Pays pauvres très endettés
PS	Parti Socialiste
SAED	Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve
SAUR	Société d'Aménagement Urbain et Rural
SDE	Sénégalaise des Eaux
SMIG	Salaire minimum interprofessionnel garanti
SODEVA	Société de Développement et de Vulgarisation Agricole
SOMIVAC	Société de Mise en Valeur Agricole de la Casamance
SONAR	Société Nationale d'Approvisionnement du Monde Rural
SONEES	Société Nationale d'Exploitation des Eaux du Sénégal
STN	Société des Terres Neuves
SUDES	Syndicat Unique et Démocratique des Enseignants du Sénégal
UNACOIS	Union Nationale des Commerçants et Industriels du Sénégal



*Pour Mignane, qui m'a enseigné la justice en m'apprenant  
à ne pas blesser les papillons...*

## REMERCIEMENTS

Parce que l'aboutissement d'une recherche dépend aussi de ceux qui entourent le chercheur, je tiens à remercier mon directeur Mamoudou Gazibo qui, même à distance, a su m'orienter et me soutenir dans les moments de découragement ; Catherine Baron qui m'a chaleureusement accueillie et conseillée lors de mon séjour à Toulouse ; ma mère qui ne se lasse jamais d'écouter et d'apprendre ; mon père de qui je dois mon intérêt pour l'Afrique et les études ; ma grande sœur Karine dont j'ai toujours suivi les traces ; et Topette qui a patiemment écouté mes tirades « néo-marxistes » pendant six mois...

## INTRODUCTION

Durant la décennie 1970-80, après qu'une succession de chocs pétroliers ait profondément déstabilisé l'économie mondiale, les pays du Tiers-Monde s'avouent tous incapables de maintenir le service du paiement de leur dette extérieure. Alors que le remède suggéré, les programmes conjoncturels de stabilisation économique à court terme, ne donne aucun résultat positif, les institutions de Bretton Woods (Fonds monétaire international (FMI) et Banque mondiale) initient un nouveau type de prêt associé à un plan d'ajustement structurel (PAS).

Quoique les PAS soient extrêmement variés selon les pays, ils s'inspirent tous de la théorie économique néo-classique, selon laquelle l'ouverture économique favorise la croissance, conçue comme moteur du développement et condition préalable à la résorption de la pauvreté<sup>1</sup>. Suivant cette logique, la crise du Tiers-Monde ne saurait être surmontée que si l'État se désengage de l'économie pour laisser libre cours aux rouages du marché, qui stabiliseront naturellement les équilibres macro-économiques avant de relancer la croissance (donc, le développement) économique. Ernest Stern, l'économiste de la Banque mondiale qui a introduit ces PAS, les décrit comme suit :

L'objectif pour les pays en développement doit être d'introduire des changements de politiques pour permettre une réduction du déficit de la balance des paiements courants pendant les quelques années qui suivent, tout en minimisant les effets néfastes sur la croissance à long terme, et donc de permettre un progrès soutenu vers la réalisation de leurs objectifs de développement... les prêts assortis d'une politique d'ajustement structurel ont pour but d'aider les gouvernements à adopter les réformes

---

<sup>1</sup> Elsa Assidon, *Les théories économiques du développement* (Paris : La Découverte, Repères, 3<sup>e</sup> éd., 2002), 79.

politiques et institutionnelles nécessaires, quoique souvent difficiles politiquement, et destinées à améliorer l'utilisation des ressources<sup>2</sup>.

Si les programmes ont changé de noms (et officiellement, d'orientation) en 1999 pour devenir des documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP), il n'en demeure pas moins que leur logique, non seulement reste la même, mais, de fait, renforce et accélère le processus de désengagement de l'État<sup>3</sup>. Dans cette veine, nous considérons l'ajustement comme une manifestation (précoce) de la mondialisation néo-libérale.

L'Afrique subsaharienne est sans contredit la région la plus durement touchée par cette crise des années 1980, ayant conduit à l'introduction durable de l'ajustement : toutefois, alors que depuis plus de 20 ans l'Afrique applique les consignes néo-libérales, sa situation ne fait qu'empirer. Ainsi, non seulement l'endettement ne s'est jamais résorbé (et a peu de chance de disparaître, la dette totale du continent s'élevant à trois fois la valeur de ses exportations totales<sup>4</sup>), mais la croissance économique n'a été relancée que dans de rares cas. Pourtant, les économies du continent sont parmi les plus ouvertes de la planète<sup>5</sup> et le désengagement de l'État est tel qu'on parle aujourd'hui d'État privatisé

---

<sup>2</sup> Ernest Stern, « World Bank Financing of Structural Adjustment » dans John Williamson, dir., *IMF Conditionality* (Washington DC : Institute for International Economics, 1983), 88-89.

<sup>3</sup> Jean-Pierre Cling, Mireille Razafindrakoto et François Roubaud, « Processus participatif et lutte contre la pauvreté : vers de nouvelles relations entre les acteurs », *L'Économie politique* 16 (4e trimestre 2002), 32-54.

<sup>4</sup> Anders Närman, « Fighting Fire with Petrol : How to Counter Social Ills in Africa with Economic Structural Adjustment » dans David Simon et Anders Närman, dir., *Structurally Adjusted Africa : Poverty, Debt and Basic Needs* (Londres : Pluto, 1995), 47.

<sup>5</sup> Samir Amin, « Africa : Living on the fringe », *Monthly Review* (mars 2002), <[http://www.findarticles.com/p/articles/mi\\_m1132/is\\_10\\_53/ai\\_84184716#continue](http://www.findarticles.com/p/articles/mi_m1132/is_10_53/ai_84184716#continue)> (page consultée le 12 décembre 2006).

pour désigner ces entités administratives dont presque toutes les fonctions sont sous-traitées à des intérêts privés<sup>6</sup>.

Parmi les pays africains, le Sénégal a toujours eu la réputation de s'en sortir mieux que les autres. Pourtant, confronté à des difficultés économiques insurmontables, il est parmi les premiers à contracter un prêt de stabilisation à court terme en 1979, puis, d'ajustement en 1984, 1994, 1998 et 2000. Malgré d'encourageants indicateurs macro-économiques (en moyenne 5% de croissance dans les 10 dernières années<sup>7</sup>), un climat jugé démocratique<sup>8</sup> et une aide bilatérale généreuse, son bilan social recule dramatiquement : selon le *Rapport Mondial sur le Développement Humain 2003*, le taux d'analphabétisme chez les adultes est de 60,7% ; 67,8% de la population vit avec moins de 2\$ par jour ; 24% est sous-alimentée<sup>9</sup>; etc.

Sous prétexte que l'Afrique ne reçoit que peu d'investissements étrangers, on prétend souvent que le continent n'a pas encore emboîté le pas à la mondialisation. Si les investissements se font attendre, il n'en demeure pas moins que toutes les conditions sont réunies pour qu'on parle d'une économie continentale totalement mondialisée. D'un côté les économies nationales sont greffées depuis très longtemps sur les cours internationaux. De l'autre, l'ajustement a implanté toutes les réformes nécessaires pour favoriser la venue des investissements :

---

<sup>6</sup> Béatrice Hibou, *La privatisation des États* (Paris : Karthala, 1999).

<sup>7</sup> Banque mondiale, *Sénégal : à la recherche d'une stratégie de croissance accélérée*, <<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/ACCUEILEXTN/PAYSEXTN/AFRICAINFRENCHEXT/SENEGALINFRENCHEXTN/0,,contentMDK:20751298~menuPK:461499~pagePK:141137~piPK:141127~theSitePK:461478,00.html>> (page consultée le 12 décembre 2006).

<sup>8</sup> Nous nuancerons plus tard ce caractère démocratique de la vie politique sénégalaise.

<sup>9</sup> Programme des Nations Unies pour le Développement, *Human Development Reports — Senegal*, 2001, <[http://hdr.undp.org/statistics/data/cty/cty\\_f\\_SEN.html](http://hdr.undp.org/statistics/data/cty/cty_f_SEN.html)> (page consultée le 3 septembre 2005).

abolition des mesures protectionnistes (barrières tarifaires, quotas, permis, etc.), révision du code du travail et du code d'investissement, réforme du système bancaire, privatisations d'entreprises publiques à des intérêts étrangers, etc. De surcroît, la création du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) vient se rajouter à tous ces efforts d'intégration au grand jeu de la mondialisation.

Sans cesse cité en exemple par les bailleurs de fonds, le Sénégal est un des rares « modèles d'ajustement réussi » sur le continent : sa croissance est continue ; ses institutions « démocratiques » ; son désengagement profond ; l'aide qu'il reçoit (en dons et investissements), nombreuse<sup>10</sup>... Pourtant, paradoxalement, de nombreux Sénégalais viennent engraisser quotidiennement la masse des pauvres, alors que l'élite continue de s'enrichir. Nous nous sommes alors demandée s'il existait un lien entre ajustement néo-libéral et inégalités au Sénégal. Partant de ce questionnement général, nous avons circonscrit la problématique suivante, à laquelle nous tenterons de répondre dans notre recherche : l'ajustement structurel a-t-il une incidence sur la différenciation socio-économique des Sénégalais?

Pour résoudre ce questionnement, notre recherche s'appuiera sur deux hypothèses :

1. L'application orthodoxe de l'ajustement paupérise la population dans son ensemble (urbaine et rurale).
2. Certaines mesures de l'ajustement sont détournées par les dirigeants pour favoriser l'élite néo-patrimoniale.

En Afrique, il est généralement admis qu'il n'existe pas de classes sociales telles que nous les concevons dans les pays industrialisés.

<sup>10</sup> Banque mondiale, *Sénégal : à la recherche d'une stratégie de croissance accélérée*.

Pour mesurer la différenciation, nous avons donc dû simplifier, en étudiant deux groupes « opposés » sur le spectre socio-économique, que nous appelons « population dans son ensemble » et « élite néo-patrimoniale ».

Quant à notre méthodologie de recherche, nous nous sommes exclusivement nourrie de sources secondaires, en évitant de recourir aux statistiques macro-économiques des institutions de Bretton Woods. En effet, comme nous le justifierons dans le chapitre 2, nous avons choisi d'adopter une approche qui évalue la pauvreté en se basant sur des indicateurs non exclusivement macro-économiques (pp. 32-33). Cette approche mise de l'avant par le PNUD tend à prendre en compte l'aspect multidimensionnel — et non pas simplement monétaire — du phénomène de pauvreté. Nous verrons par ailleurs, dans notre survol de la littérature (p.11), que certaines des méthodes traditionnellement employées par ces institutions échouent à rendre compte des réalités africaines. Finalement, parce que les études s'arrêtent souvent à la dévaluation du franc CFA (1994), nous avons parfois dû restreindre notre évaluation des effets de l'ajustement à cette période, à défaut de données plus récentes.

Notre recherche se divisera en trois chapitres. Dans le premier, nous nous emploierons à développer un modèle théorique dont nous vérifierons la pertinence dans les chapitres suivants. Par la suite, le chapitre 2 sera consacré à l'analyse de la première hypothèse, à savoir la paupérisation induite par l'ajustement, alors que la deuxième hypothèse du favoritisme socio-économique rendu possible par l'ajustement sera évaluée dans le chapitre 3.

À défaut d'analyses sur la corrélation entre ajustement et inégalités, nous nous consacrerons dans le chapitre 1 à développer un modèle articulant ajustement, paupérisation et favoritisme socio-économique dans le contexte sénégalais. Dans un premier temps, nous soulignerons les caractéristiques de l'économie sénégalaise qui ont favorisé la crise des années 1980. Puis, après avoir détaillé l'évolution de cette crise, nous survolerons la logique inhérente aux PAS. Nous verrons ensuite en quoi les modalités du pouvoir en Afrique (en particulier, le néo-patrimonialisme) expliquent en partie l'échec de l'ajustement dans l'atteinte de son objectif de remplacement de l'économie rentière par une économie de marché. Parce qu'au sein de l'institution néo-patrimoniale, la légitimité du dirigeant est intimement liée à l'existence d'une rente, la contrainte d'ajustement se voit transformée en opportunité, dans la mesure où les prêts des bailleurs de fonds peuvent paradoxalement tout aussi bien la nourrir.

Après avoir illustré cette affirmation par les stratégies de consolidation de pouvoir du président Abdou Diouf, nous verrons que seule une mise en œuvre inégale de l'ajustement rend possible le double objectif d'injection des prêts et de rétribution néo-patrimoniale. Après ce raisonnement, nous saurons donc que cet impératif d'application variable des réformes d'ajustement définit le contour des mécanismes de différenciation socio-économique au Sénégal.

D'un côté, la grande majorité de la population ne présente qu'un intérêt limité dans le cadre du mode de légitimation néo-patrimoniale : cette tranche majoritaire de la population subit alors tous les coûts sociaux inhérents à l'application orthodoxe des PAS. C'est ce que nous vérifierons dans le chapitre 2, alors que nous soulignerons la relation



causale entre ajustement et paupérisation, en l'évaluant sous deux angles généraux : l'emploi et la satisfaction des besoins fondamentaux.

Nous verrons d'abord que l'ajustement fait régresser l'emploi, en quantité comme en qualité. Si le développement exponentiel de l'économie informelle a compensé le rétrécissement de la demande de travail, ce secteur s'est en même temps précarisé en s'adaptant aux nouvelles configurations. Ensuite, nous montrerons que l'ajustement réduit la quantité et la valeur du revenu des Sénégalais, alors même que les coûts de la vie quotidienne croissent. Nous évaluerons cette contraction du pouvoir d'achat sur les capacités de consommation dans deux secteurs aussi essentiels que l'alimentation et l'eau potable.

À l'opposé, certaines réformes, déviées de leur finalité, favorisent une élite néo-patrimoniale, rétribuée à même les opportunités offertes par l'ajustement. C'est ce que nous démontrerons dans le chapitre 3, alors que nous étudierons les stratégies entourant la libéralisation de vecteurs rentiers traditionnels, l'agriculture et le commerce, au service de deux groupes patrimoniaux incontournables, les clients du Delta du Fleuve Sénégal et les Mourides.

Nous nous concentrerons d'abord sur la libéralisation de la filière rizicole. Nous verrons que le désengagement de l'État des fonctions d'encadrement de la filière s'est fait au bénéfice de piliers politiques de la zone productrice du Delta du Fleuve Sénégal, dans la région de Saint-Louis. Toutefois, malgré la décentralisation des fonctions d'administration agricole, l'État a conservé ses prérogatives de fixation des prix et de subvention au transport, de manière à les substituer aux anciens instruments (quotas, taxes, permis, etc.) qui protégeaient les opérateurs habilités à l'importation et la distribution du riz.

Ensuite, nous verrons que le nouveau rôle structurant des Mourides leur permet de tirer un double profit de la libéralisation commerciale : maintenir la fuite fiscale de l'économie informelle en tant que rente et écarter définitivement les intérêts étrangers qui monopolisaient traditionnellement certains secteurs lucratifs de l'économie.

Au terme de cette recherche, nous devrions avoir confirmé nos hypothèses selon lesquelles l'ajustement participe activement à la différenciation socio-économique des Sénégalais, en favorisant l'élite cliente du pouvoir, alors même qu'il paupérise l'ensemble de la population écartée du système néo-patrimonial.

**CHAPITRE I.**  
**AJUSTEMENT ET DIFFÉRENCIATION SOCIO-ÉCONOMIQUE :**  
**UN MODÈLE D'ANALYSE**

Dans ce chapitre, nous nous emploierons à développer un modèle d'analyse qui nous permettra ensuite d'évaluer l'incidence des programmes d'ajustement sur la différenciation socio-économique du Sénégal. Dans un premier temps, nous résumerons les différentes façons dont on a étudié la corrélation entre ajustement et paupérisation ou enrichissement, à défaut de littérature sur la question particulière des *inégalités*.

Par la suite, nous nous emploierons à développer notre propre modèle théorique en mettant tout d'abord en lumière les caractéristiques générales de l'économie sénégalaise, prémisses de la crise économique et de l'introduction des PAS. Après avoir détaillé l'évolution de cette crise, nous survolerons la logique d'ensemble de l'ajustement et les objectifs qu'il poursuit. Même si l'ajustement vise, en particulier, à briser la structure rentière de l'économie pour la remplacer par une économie de marché, nous verrons que deux décennies de réformes n'ont toujours pas permis d'atteindre cet objectif. Au contraire, l'ajustement fournit une nouvelle rente, se substituant à celle procurée avant la crise par l'exploitation arachidière.

Pour comprendre pourquoi la reproduction de la rente s'inscrit parmi les priorités des dirigeants, nous devons d'abord détailler les modalités du pouvoir en Afrique, en particulier le mode de légitimation néo-patrimonial. À défaut d'études sur la période récente de la présidence d'Abdoulaye Wade, nous avons dû l'illustrer par les

stratégies de consolidation du pouvoir du deuxième président de la République Sénégalaise, Abdou Diouf, dont l'entrée en scène coïncide avec celle de l'ajustement.

Ainsi, dans un système néo-patrimonial (notion sur laquelle nous reviendrons plus tard), pour survivre, le dirigeant doit pouvoir rétribuer ses soutiens politiques : la reproduction d'une rente au service de ce clientélisme devient prioritaire. Dans un contexte de crise économique, seule l'injection de capitaux étrangers peut l'alimenter, parmi lesquels les prêts d'ajustement. Toutefois, pour s'assurer des prêts, les dirigeants doivent d'abord remplir les conditions des bailleurs de fonds en mettant en œuvre les mesures d'ajustement. La majorité de la population qui ne présente qu'un intérêt limité dans les stratégies néo-patrimoniales assume l'entièreté du fardeau économique et social des réformes. De l'autre côté, l'État oriente sélectivement le processus de certaines réformes, effectivement mises en œuvre, mais de manière à favoriser les clients du régime. Au terme de ce raisonnement, nous aurons donc un modèle d'analyse à exploiter dans les chapitres suivants.

### **1.1. Ajustement, paupérisation et enrichissement : une revue de la littérature**

À de rares exceptions près (Ghana, Botswana, Sénégal...), même les institutions de Bretton Woods s'accordent pour dire que les programmes d'ajustement structurel ont largement échoué sur le continent africain<sup>11</sup>. Pourtant, la diversité des programmes nationaux d'ajustement structurel ainsi que des méthodes d'évaluation de leur

---

<sup>11</sup> Voir notamment : Bruno Sarrasin, « Les coûts sociaux de l'ajustement structurel en Afrique subsaharienne: Évolution des critiques externes et des réponses de la Banque mondiale », *Canadian Journal of African Studies* 31 : 3 (1997), 517-553.

impact (même dans les études de la Banque mondiale) rend difficile les conclusions générales, qui prennent parfois des formes antithétiques : quels indicateurs servent à évaluer l'impact des PAS? quels secteurs économiques doit-on étudier? quels groupes sociaux? quelle étape du processus? etc.

La plupart des études sur l'impact de l'ajustement se concentrent sur l'évaluation des indicateurs macro-économiques, les réformes étant jugées purement technico-économiques. Le social relève d'une catégorie à part, qui est évalué — quand il l'est — selon les mêmes modalités<sup>12</sup> : PIB/habitant avant et après l'ajustement, avec ou sans PAS, calcul des inégalités monétaires, etc. Ce type d'études rend impossible la distinction entre les effets de l'ajustement proprement dit, les chocs économiques exogènes, les politiques publiques de redistribution des richesses, etc. De plus, ces approches strictement macro-économiques sont peu adaptées au continent noir, dans la mesure où les données — qui entrent pourtant dans les calculs — sont souvent variables et introuvables (par exemple : âge, nombre de personnes à charge, lieu de résidence, etc.) et que les indicateurs traditionnels échouent à prendre en compte les particularités des pays sous ajustement : comment quantifier le bien-être économique d'un employé non-salarié? la taille du ménage a-t-elle de l'importance dans la fixation du seuil de pauvreté par ménage? où prendre les informations sur la participation du secteur informel à la croissance économique?<sup>13</sup> etc. Généralement, dans cette optique, la causalité directe entre réformes et paupérisation est impossible à établir.

---

<sup>12</sup> Marguerite Bey, « Recherches sur la pauvreté : état des lieux. Contribution à la définition d'une problématique », *Revue Tiers-Monde* 160 (septembre-décembre 1999), 874.

<sup>13</sup> Udaya Wagle, « Repenser la pauvreté : définition et mesures », *Revue internationale des sciences sociales* 171 (mars 2002), 175.

Pourtant, certains chercheurs ayant effectué des enquêtes au à un micro-niveau sur l'incidence des réformes dans différents pays<sup>14</sup> arrivent tous à une même conclusion : les PAS ont des effets sociaux dramatiques et ce sont les femmes, les salariés et les petits fermiers qui en souffrent le plus<sup>15</sup>.

Il demeure que la plupart des études s'alignent systématiquement sur les diagnostics macro-économiques de la Banque mondiale : les réformes néo-libérales sont adéquates, elles sont seulement mal mises en œuvre, d'où la nécessité d'introduire dans les nouvelles orientations de l'aide l'exigence floue de « bonne gouvernance » et de développement participatif<sup>16</sup> afin d'éviter les acteurs corrompus. À quelques variantes près, même les agences à vocation plus sociale comme le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) arrivent à une conclusion similaire : la pauvreté est causée par la dotation inégale en facteurs de production, elle-même causée par la corruption des dirigeants qui entravent l'accès des pauvres aux opportunités du marché. Alors que l'ajustement n'est jamais mis en cause, les élites locales sont jugées entièrement responsables de l'appauvrissement de leurs concitoyens<sup>17</sup>.

La plupart des politologues adoptent ce point de vue : l'efficacité des PAS dépend exclusivement de facteurs intérieurs tels que le degré

---

<sup>14</sup> Dans le cas du Sénégal, nous avons particulièrement apprécié les études de Makhtar Diouf, *L'endettement puis l'ajustement. L'Afrique des institutions de Bretton Woods* (Paris : L'Harmattan, Tiers-Monde, 2002) et de Gilles Duruflé, *L'ajustement structurel en Afrique. Sénégal, Côte-d'Ivoire, Madagascar* (Paris : Karthala, 1988).

<sup>15</sup> Susan George, *A Fate Worse Than Debt* (Londres : Penguin, 1989), 87.

<sup>16</sup> Voir notamment : Annik Osmont, « La « gouvernance » : concept mou, politique ferme », *Les Annales de la Recherche Urbaine : Gouvernances* 80-81(décembre 1998), 19-26.

<sup>17</sup> Emmanuelle Benicourt, « La pauvreté selon le PNUD et la Banque mondiale », *Études rurales : Exclusions* 159-160 (2000), 7, <<http://etudesrurales.revues.org/document68.html>> (page consultée le 12 décembre 2006).

d'appropriation nationale, la mobilisation des acteurs de la société civile, la stabilité des institutions politiques<sup>18</sup>, le consensus politique minimal, etc.

A central objective of reform is to recover economic agents' confidence (1) in the national currency [...] and (2) in the country's economy [...] Confidence in money means stabilization ; confidence in the country's economy, new investment and resumption of growth. Both depend on confidence in the state<sup>19</sup>.

Même si elles sont rares, les théories critiques de l'ajustement existent. Alors que certains remettent en question le « dieu-croissance »<sup>20</sup> comme instrument du développement, d'autres affirment carrément que les pays doivent refuser l'aide s'ils veulent en finir avec la dégradation constante de leurs conditions économiques et sociales<sup>21</sup>. En plus de questionner les prémisses de la théorie néo-classique dont s'inspire l'ajustement, ces approches ont l'avantage de mettre en doute les motivations en arrière de ces programmes : s'agit-il honnêtement de favoriser le développement ? ou plutôt d'ouvrir de nouveaux marchés aux importations des pays développés, tout en drainant les fonds du Sud (l'impayable dette) vers le Nord ?

Quant à nous, dans la veine des études qualitatives, nous considérons qu'il existe un lien de causalité directe entre ajustement et paupérisation. D'autre part, comme nous le démontrerons dans le chapitre 2, si nous concédons aux institutions internationales que les élites au pouvoir détournent l'ajustement, nous refusons de les accuser

<sup>18</sup> Stephan Haggard et Robert R. Kaufman, *The Political Economy of Democratic Transitions* (Princeton : Princeton University Press, 1996), 370.

<sup>19</sup> Bresser L. C. Pereira, José María Maravall et Adam Przeworski, *Economic Reforms in New Democracies: a Social-Democratic Approach* (Cambridge : University Press, 1993), 51.

<sup>20</sup> Gilbert Rist, *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale* (Paris : Presses de Sciences Po, 1996).

<sup>21</sup> Serge Latouche, *Faut-il refuser le développement?* (Paris : PUF, 1986).

de *corruption* à strictement parler, les racines de leur comportement étant beaucoup plus profondes et complexes. En ce sens, nous nous inscrivons résolument dans cette dernière approche critique, puisque nous croyons démontrer par cette recherche que l'ajustement ne participe en rien au *développement* économique, conçu comme :

processus endogène et cumulatif de progrès de productivité et de réduction des inégalités à long terme, permettant à un nombre croissant d'habitants de passer d'une situation de vulnérabilité et d'insécurité à une situation de plus grande maîtrise de l'incertitude, des instabilités et de satisfaction des besoins fondamentaux<sup>22</sup>.

À notre connaissance, il n'existe aucune analyse de l'incidence directe de l'ajustement sur les *inégalités* : c'est pourquoi nous devons développer notre propre modèle dans ce chapitre.

## 1.2. Pourquoi l'ajustement?

Pour comprendre comment la crise économique des années 1980 a pu prendre une telle ampleur, il faut d'abord brosser un portrait d'ensemble des rouages de l'économie sénégalaise. Après l'avoir fait, nous détaillerons l'évolution de cette crise qui mène en 1984 à l'introduction définitive de l'ajustement structurel.

### 1.2.1. Caractéristiques générales de l'économie sénégalaise

---

<sup>22</sup> Philippe Hugon, *Économie de l'Afrique* (Paris : La Découverte, Repères, 2003), 25.



Au lendemain de l'Indépendance, l'architecture économique sénégalaise, héritée de l'époque coloniale, s'articule autour de la traite de l'arachide : graine d'arachide, huile, emballage, conserve etc. sont produits localement et destinés à l'exportation en Europe ou dans la sous-région<sup>23</sup>. En 1968, 80% des emplois<sup>24</sup> sont toujours directement dépendants du seul secteur arachidier. Contrairement à ses voisins, le Sénégal possède aussi une industrie légère — non liée à l'arachide — vouée à la production de biens de substitution aux importations : ciment, transformation du sucre, du poisson, allumettes, tabac, etc<sup>25</sup>.

Entre 1960 et 1980, l'État poursuit une politique commerciale protectionniste (quotas, permis, interdictions, etc.) afin de faciliter le décollage de ces industries<sup>26</sup>. En échange d'une fiscalité élevée, alors qu'il interdit toutes les importations qui pourraient entrer en compétition avec la production locale, l'État assure à ses industries (d'intérêts étrangers, majoritairement français<sup>27</sup>) le monopole sur le marché local. Dans les secteurs un peu moins lucratifs, on retrouve les minorités

---

<sup>23</sup> Samir Amin, *L'Afrique de l'Ouest bloquée : l'économie politique de la colonisation 1880-1970* (Paris : PUF, 1971), 29.

<sup>24</sup> Mohamed Mbodji, « The Politics of Independence : 1960-86 », dans Christopher L. Delgado et Sidi Jammeh, dir., *The Political Economy of Senegal under Structural Adjustment*, 120.

<sup>25</sup> Amin, *L'Afrique de l'Ouest bloquée : l'économie politique de la colonisation 1880-1970*, 40.

<sup>26</sup> Catherine Boone, « Trade, Taxes and Tribute : Market Liberalizations. The New Importers in West Africa », *World Development* 22 :3 (1994), 454.

<sup>27</sup> René Dumont, *L'Afrique étranglée* (Paris : Seuil, 1980), cité dans Boone, « Trade, Taxes and Tribute : Market Liberalizations. The New Importers in West Africa ».

libanaises<sup>28</sup> (transport, immobilier, commerce, etc.) et très peu d'hommes d'affaires locaux (secteur informel)<sup>29</sup>.

En dépit de l'avantage que lui confère son relatif développement industriel, l'économie sénégalaise partage avec celle de ses voisins une caractéristique handicapante, l'extraversion. En effet, dans la mesure où l'atrophie du tissu économique local ne peut éponger les chocs exogènes, le pays se trouve en position de totale vulnérabilité aux cours internationaux. Alors que le secteur exportateur articulé autour de l'arachide domine déjà largement l'activité économique, toutes les nouvelles ressources financières et humaines (investissements directs, infrastructures, orientation de la formation et de l'éducation) sont investies dans la poursuite de cette orientation d'exportation peu concurrentielle. Rapidement, cette vocation exportatrice freine le développement d'une économie autocentrée articulée : s'ils sont reliés au marché international, les secteurs économiques fonctionnent tous indépendamment les uns des autres<sup>30</sup>.

L'extraversion conduit généralement à un système de mise en valeur de la rente, « la rente [étant définie comme] l'obtention de revenus sans contribution à la production de biens et services supplémentaires »<sup>31</sup>. Dans un contexte d'imprévisibilité de l'économie

---

<sup>28</sup> Au début du XXe siècle, les ambitions politiques et économiques des commerçants sénégalais commencent à inquiéter l'administration coloniale. Alors qu'elle avait jusqu'alors encouragé son développement, elle cherche dorénavant à liquider cette bourgeoisie d'affaires en remplaçant systématiquement ses subalternes locaux par des Libanais, dont la venue est facilitée par le mandat français sur le Levant. On retrouve donc, au lendemain de l'Indépendance, une minorité libanaise importante bien établie dans la chaîne hiérarchique commerciale (Français/Libanais/Sénégalais). Voir notamment : Samir Amin, *Impérialisme et sous-développement en Afrique* (Paris : Anthropos, Economica, 1988).

<sup>29</sup> Ibrahima Thioub, Momar-Coumba Diop et Catherine Boone, « Economic Liberalization in Senegal : Shifting Politics of Indigenous Business Interests », *African Studies Review* 41 : 2 (avril 1998), 67.

<sup>30</sup> Amin, *Le développement inégal : essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique*, 206.

<sup>31</sup>Hugon, *Économie de l'Afrique*, 9.

domestique, une mise en valeur de revenus tirés des relations ponctuelles avec l'extérieur semble plus sûre qu'un réinvestissement local hasardeux. Au Sénégal, cette rente est nourrie par les revenus arachidières afin d'assurer le financement des dépenses de l'État (administrations, infrastructures publiques, clientélisme, etc.). Comme nous le verrons plus loin, si elle en a provoqué le déplacement (de l'économie arachidière vers les prêts des institutions internationales), la crise climatique et économique des années 1980 n'a pas pour autant mis fin à l'architecture rentière de l'économie sénégalaise.

Les revenus que tire le Sénégal de sa rente d'exportation servent, entre autres, à financer sa consommation d'importations. Alors que les exportations de biens primaires ou semi-manufacturés s'avèrent vite insuffisamment lucratives pour couvrir les frais des facteurs de production importés (équipement moderne, énergie, matériel administratif, etc), l'économie sénégalaise devient foncièrement dépendante de l'injection récurrente de capitaux extérieurs. Régulièrement, depuis 1962, les exigences du code d'investissements sont révisées à la baisse pour encourager l'entrée de ces capitaux indispensables<sup>32</sup>, cet effort d'attraction s'étant renforcé sous l'impulsion de la libéralisation préconisée par les bailleurs de fonds.

En somme, en plus de favoriser la reproduction d'une rente, le duo extraversion/désarticulation rend le Sénégal extrêmement vulnérable aux fluctuations de l'économie et des investissements internationaux. Alors qu'il subit passivement la régression des prix de ses exportations primaires — fixés par les cours internationaux —, il doit, à l'inverse, éponger la hausse des prix de ses facteurs de production importés. En conséquence, sans l'injection régulière de capitaux

---

<sup>32</sup> Amin, *L'Afrique de l'Ouest bloquée : l'économie politique de la colonisation 1880-1970*, 50.

étrangers, son économie est paralysée. En plus, parce que la désarticulation domestique persiste, le moindre choc exogène provoque des remous importants dans son économie. Pour ces raisons, au début des années 1980, la baisse dramatique des cours internationaux des matières premières fait exploser une crise latente et rend impérative l'introduction des mesures d'ajustement structurel<sup>33</sup>.

### **1.2.2. Évolution de la crise et introduction de l'ajustement**

Parce que la colonisation anéantit la bourgeoisie d'affaires nationale<sup>34</sup>, au lendemain de l'Indépendance, l'État s'avère être le seul acteur local capable de propulser le développement. Ce sont les recettes fiscales ponctionnées sur les profits des monopoles industriels et commerciaux, mais surtout les recettes d'exportations arachidières, qui servent à le financer<sup>35</sup>.

Dans cette optique, l'État crée de multiples organismes publics d'encadrement agricole, chargés de propulser la modernisation intensive du développement agricole, en particulier arachidier. Alors que cette orientation accentue la dépendance aux capitaux et équipement étrangers, le pays subit son premier électrochoc en 1968, lorsque la France met fin à ses tarifs d'achat préférentiels<sup>36</sup>. Les cours internationaux étant beaucoup moins avantageux, l'État pallie au rétrécissement de ses recettes en déchargeant les frais de production sur le paysan : les premiers signes du « malaise paysan » apparaissent, alors qu'incapables d'assurer le paiement des intrants et de leur dette,

<sup>33</sup> Hugon, *Économie de l'Afrique*, 83.

<sup>34</sup> Voir note 28.

<sup>35</sup> Thioub, Diop et Boone, « Economic Liberalization in Senegal : Shifting Politics of Indigenous Business Interests », 68 .

<sup>36</sup> Prosper Youm, « The Economy since Independence », dans Delgado et Jammeh, dir., *The Political Economy of Senegal under Structural Adjustment*, 24.

les travailleurs agricoles se détournent de la culture arachidière au profit de cultures vivrières<sup>37</sup>.

Entre temps, l'accès au crédit international est facilité. D'un côté, des nouveaux revenus obtenus au prix de l'endettement permettent à l'État d'initier des projets d'envergure (notamment, les périmètres irrigués de la Vallée du Sénégal), démesurément coûteux par rapport à leur potentiel de production. De l'autre, les entreprises publiques et parapubliques font appel à ces fonds pour pallier à leurs déficits de plus en plus criants<sup>38</sup>.

Entre 1973 et 1980, des sécheresses récurrentes font dramatiquement chuter la production arachidière. La crise débute officiellement, exprimée par l'apparition d'importants déficits budgétaires et d'opérations courantes (29 milliards<sup>39</sup> de francs CFA à la veille du premier prêt d'ajustement). Alors que le crédit international devient beaucoup plus difficile à obtenir et que les taux d'intérêt grimpent rapidement (de 300%<sup>40</sup> au Sénégal), la détérioration brutale des termes de l'échange au début des années 1980 porte le coût fatal. Le Sénégal n'a alors d'autres choix que d'implanter les PAS du FMI et de la Banque mondiale, pour corriger les déséquilibres de son économie et assurer l'injection de nouveaux capitaux.

Après un premier prêt-plan à court terme (1979-80), le Sénégal contracte des PAS en 1984, 1994, 1998 et 2000<sup>41</sup>. La *structure* rentière

<sup>37</sup> Mohamed Mbodj, « La crise trentenaire de l'économie arachidière », dans Momar-Coumba Diop, dir., *Sénégal : Trajectoires d'un État* (Dakar : Karthala, CODESRIA, 1992), 101.

<sup>38</sup> Makhtar Diouf, « La crise de l'ajustement », *Politique africaine* 45 (mars 1992), 65.

<sup>39</sup> Youm, « The Economy since Independence », 28.

<sup>40</sup> Amin, *L'Afrique de l'Ouest bloquée : économie politique de la colonisation*, 54.

<sup>41</sup> Nous incluons le premier plan conjoncturel de 1979-80 dans les PAS, dans la mesure où il introduit les réformes que l'ajustement renforce sur le long terme. De plus, malgré que les plans attachés aux prêts de la Banque mondiale aient définitivement

et administrée de l'économie est identifiée comme responsable de la crise. En ce sens, l'objectif des PAS est de la remplacer par une économie de libre-marché en suivant cette logique : après une série de mesures d'austérité budgétaire, les grands équilibres macro-économiques seront rétablis, ce qui encouragera les investissements et la compétition entre anciens monopoles et nouveaux acteurs indépendants ; cette compétition stimulera la productivité et relancera la croissance à long terme, en mettant fin au caractère sporadique d'une économie de rente.

En résumé, divers instruments (c'est-à-dire, conditions associées aux prêts) sont mis en œuvre pour y arriver : refonte des régimes fiscaux, restructuration/privatisation du système bancaire, libéralisation du commerce intérieur et extérieur, démantèlement des mécanismes de subventions, privatisation des entreprises publiques, assouplissement des conditions de travail ou d'investissement, etc<sup>42</sup>.

Parce qu'il enregistre certains progrès macro-économiques, le Sénégal est classé par les bailleurs de fonds parmi les modèles d'ajustement réussi. Pourtant, les deux décennies d'ajustement ont eu

---

changé de nom (et, officiellement, d'orientation) en 1999 pour devenir des DSRP, nous continuons de les considérer comme des PAS. En effet, malgré un changement de forme dans le discours des institutions, le contenu des DSRP poursuit le même objectif néo-libéral que durant la décennie 1980-90, en particulier dans les pays (dont le Sénégal) qui participent à l'initiative PPTTE d'allègement de la dette (voir notamment : Christian Deblock et Samia Kazi Aoul, *La dette extérieure des pays en développement* (Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, 2001)). Le seul changement entre les PAS et les DSRP concerne leur mode d'élaboration, devenu « participatif » : toutefois, dans le cas où les participants s'éloigneraient des orientations d'ajustement structurel, le DSRP est refusé et révisé jusqu'à satisfaction des bailleurs de fonds (voir notamment : Cling, Razafindrakoto et Roubaud, « Processus participatif et lutte contre la pauvreté : vers de nouvelles relations entre les acteurs »). Comme le mentionne elle-même la Banque mondiale : la stratégie d'aide-pays « n'est pas un document négocié » (Banque mondiale, *Sénégal — Stratégie d'aide-pays*, <<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/ACCUEILEXTN/PAYSEXTN/AFRICA/NFRENCHEXT/SENEGALINFRENCHEXTN/0,,menuPK:461493~pagePK:141132~piPK:141105~theSitePK:461478,00.html>> (page consultée le 12 décembre 2006).

<sup>42</sup> Hugon, *Économie de l'Afrique*, 84-86.

des effets controversés (paupérisation, désindustrialisation, vulnérabilité, etc.) et surtout n'ont pas permis de briser la structure rentière, alors même qu'il s'agissait de son objectif fondamental. C'est que, contrairement au postulat des institutions internationales, les réformes d'ajustement ne sont pas *que* technico-économiques : leur mise en œuvre dépend largement de l'agenda des dirigeants. Parmi les impératifs politiques, il y a celui de maintenir l'existence d'une rente, pour redistribuer aux clients. En ce sens, ce sont les prêts même d'ajustement qui sauvent le modèle rentier, alors que la culture de l'arachide ne peut plus l'alimenter.

Pour comprendre pourquoi la reproduction de la rente se trouve au cœur des préoccupations des dirigeants, il faut d'abord expliquer les modalités du pouvoir en Afrique, spécifiquement au Sénégal.

### **1.3. Du pouvoir au Sénégal**

Le politique africain possède certaines particularités que nous devons détailler dans un premier temps. Par la suite, nous verrons comment elles se conjuguent dans les stratégies — articulées autour de l'ajustement — de consolidation du pouvoir d'Abdou Diouf.

#### ***1.3.1. Les invariants du politique africain***

Contrairement aux États modernes occidentaux, en Afrique, le pouvoir n'a jamais été totalement déplacé dans les *fonctions bureaucratiques* associées à l'État. Si celles-ci existent, elle servent plus

souvent qu'autrement de tremplin à des interactions hautement personnalisées, où le détenteur d'une position s'attribue l'autorité de celle-ci et l'utilise au service d'intérêts privés<sup>43</sup>. L'État se traduit « d'abord comme site et comme enjeu de la lutte pour le pouvoir [...] au sens global [...] et ceci inclut la lutte pour les ressources rares, y compris la richesse »<sup>44</sup>.

M. Weber utilise l'idéal-type du *patrimonialisme* pour décrire un mode de domination où l'autorité du chef repose sur la *personnalisation* du pouvoir qu'il incarne. Pour rationaliser son autorité, ce chef gère toutes les affaires collectives comme s'il s'agissait des siennes propres. Si les biens qu'il doit gérer excèdent une certaine quantité, il s'appuie sur une cohorte fidèle, composée de compagnons, hommes de confiance, parents, etc., à qui il redistribue sélectivement des avantages matériels et symboliques en échange de leur loyauté<sup>45</sup>.

À quelques variantes près, les pratiques contemporaines de la politique africaine poursuivent cette même logique patrimoniale (personnalisation du pouvoir, confusion des domaines public et privé, redistribution sélective). En quelque sorte, l'État remplace la tradition pour fournir au chef (le *big man*) « le droit naturel » de gérer les ressources collectives comme des biens personnels. J.F. Médard qualifie ce modèle hybride de *néo-patrimonialisme*. Celui-ci :

[...] constitue le dénominateur commun à des pratiques diverses si caractéristiques de la vie politique africaine, à savoir le népotisme, le clanisme, le « tribalisme », le régionalisme, le clientélisme, le « copinage », le patronage, le « prébendalisme », la corruption, la prédation, le

---

<sup>43</sup> Patrick Chabal et Jean-Patrice Daloz, *L'Afrique est partie! Du désordre comme instrument politique* (Paris : Economica, Analyse politique, 1998), 14-28.

<sup>44</sup> Jean-François Médard, « L'État patrimonialisé », *Politique africaine* 39, (1990), 27.

<sup>45</sup> Max Weber, *Économie et Société*, (Paris : Plon, 1971).



factionnalisme, etc., qu'elles soient fondées sur l'échange social [...] ou sur l'échange économique [...]<sup>46</sup>

En tant qu'ensemble de « procédures, protocoles, normes officiels et officieux inhérents à la structure organisationnelle de la communauté politique ou de l'économie politique »<sup>47</sup>, l'institution néo-patrimoniale délimite un champ des possibles au-delà duquel l'acteur ne souhaitera (ou ne concevra) pas agir s'il ne veut pas être écarté de l'arène politique : elle sert de guide d'interprétation et de conduite face aux autres acteurs, soumis à l'influence du même paradigme. « Parallel and unofficial structures may well hold more power and authority than the formal administration »<sup>48</sup>. Comme c'est le cas pour tout arrangement institutionnel, même lorsque cette modalité du pouvoir devient problématique, il est très difficile de l'orienter vers une forme alternative (phénomène de *path dependence*), en particulier si les acteurs en bénéficient<sup>49</sup>.

En ce sens, même lorsqu'il a brigué son mandat par voie électorale<sup>50</sup>, la légitimité du chef d'État repose avant tout sur ses capacités à patronner son réseau de relations personnelles. Le comportement du *big man* s'apparente à celui de l'entrepreneur privé,

---

<sup>46</sup> Jean-François Médard, « L'État néo-patrimonial en Afrique noire », dans Jean-François Médard, dir., *États d'Afrique noire : formation, mécanismes et crise* (Paris : Karthala, 1991), 330.

<sup>47</sup> Peter Hall, Rosemary Taylor, « La science politique et les trois institutionnalismes », *La Revue Française de Science Politique* 47 : 4 (juin-août 1997), 471.

<sup>48</sup> Michael Bratton et Nicolas van de Wall, *Democratic Experiments in Africa : Regime Transitions in Comparative Perspective* (Cambridge : Cambridge University Press, 1997), 62.

<sup>49</sup> Paul Pierson, *Politics in Time : History, Institutions and Social Change* (Princeton : Princeton University Press, 2004), 15-53.

<sup>50</sup> En fait, la démocratisation renforce et rend parfois plus visible l'institution patrimoniale, en accroissant la compétition ouverte entre les distributeurs potentiels. Voir notamment : Jean-Patrice Lacam, « Le politicien investisseur. Un modèle d'interprétation de la gestion des ressources politiques », *Revue française de science politique* 38 : 1 (1988), 27-47.

puisqu'il, pour conserver le pouvoir et neutraliser les *challengers*, il doit se constituer un large stock de ressources à « réinvestir » (postes, permis, contrats, avantages financiers, etc.) dans ses clients pour que prévaille son point de vue. Si ses ressources s'amenuisent au point où il devient incapable de répondre aux attentes de son entourage, celui-ci le désertera pour se greffer à un autre *big man*. D'où l'importance pour le politicien investisseur de posséder un large éventail de ressources « dont l'activation, en faisant reculer les frontières de ses contraintes, élargit le champ des possibles et facilite le développement de ses stratégies »<sup>51</sup>.

Or, la crise des années 1980 rétrécit considérablement l'éventail de ressources que le *big man* peut mobiliser. Dans un tel contexte de lourdes contraintes, c'est le sens de la ressource pertinente qui élèvera tel individu plus qu'un autre au rang de *big man*. En ce sens, ce n'est pas par hasard si le deuxième président de la République indépendante du Sénégal et les PAS entrent en scène simultanément : le dauphin Abdou Diouf, plus que les autres *challengers* du moment, a su flairer l'opportunité que représentait l'ajustement au sein du jeu néo-patrimonial.

### **1.3.2. Crise économique, crise politique : transition « démocratique » et reconfiguration néo-patrimoniale**

Depuis l'époque coloniale, une alliance ambiguë entre le pouvoir central et les confréries islamiques cimente le « contrat social » sénégalais. Investis d'une autorité morale plus importante que celle de l'État moderne aux yeux de leurs *taalibes* (étudiants), les marabouts

---

<sup>51</sup> Lacam, « Le politicien investisseur. Un modèle. d'interprétation de la gestion des ressources politiques », 27.

(leaders religieux) des différentes confréries soufies du Sénégal (mouride, qadir, tidjane, layenne) assurent un rôle de transmission des consignes du pouvoir central. Toutefois, s'ils sont les relais politiques par excellence, l'État s'est en même temps toujours méfié de ces « grands féodaux » un peu trop indépendants<sup>52</sup>.

En échange d'avantages matériels et de prébendes, les marabouts canalisent l'allégeance politique des masses rurales par leur *ndigel* (consigne religieuse obligatoire) électoral socialiste, tout en demeurant assez distants du pouvoir pour préserver une image de neutralité face aux *taalibes*<sup>53</sup>. Ce modèle de « démocratie par le *ndigel* » s'essouffle pourtant dès 1992 (et encore plus en 2000), alors qu'une majorité sanctionne le parti socialiste au profit de l'opposition<sup>54</sup>.

Sous Senghor, la confrérie mouride, en particulier, jouit d'un favoritisme très marqué à son égard, étant donné son rôle dans l'essor de la culture arachidière, intimement lié à celui des villages maraboutiques et de l'éthique du travail mouride : ainsi, le Bassin arachidier bénéficie en priorité (quand ce n'est pas en exclusivité) de toutes les innovations agricoles, de la majorité des investissements, infrastructures, etc.<sup>55</sup>

Entre 1960 et 1970, alors que le mécontentement social engendré par la crise économique menace de plus en plus l'hégémonie socialiste,

<sup>52</sup> Christian Coulon, *Le marabout et le Prince : islam et pouvoir au Sénégal* (Paris : Pedone, Afrique noire 11, 1981), 139-144.

<sup>53</sup> L'islam de type soufi, basé sur l'allégeance personnelle à un chef charismatique, rend plus facile cette soumission à la consigne électorale : il ne faut toutefois pas voir dans la relation marabout-*taalibe* une forme exclusive d'exploitation, puisque les marabouts sont en même temps de réels bienfaiteurs pour leurs *taalibes* qui trouvent aide, protection, retombées, etc. auprès d'eux.

<sup>54</sup> Donald B. Cruise O'Brien, « Le contrat social sénégalais à l'épreuve », *Politique africaine* 45 (1992), 9-20.

<sup>55</sup> Catherine Boone, « The making of a Rentier Class », *Journal of Development Studies* 26 : 3 (1990), 434.

ces traditionnels alliés désertent le *big man* Senghor pour devenir les porte-paroles du malaise paysan. En ville, malgré l'interdiction du parti unique, les divers mouvements sociaux multiplient leurs manifestations d'opposition. En 1980, la crise devient ingérable alors que les enseignants du Syndicat Unique et Démocratique des Enseignants du Sénégal (SUDES) entrent en grève et que se multiplient les manifestations de formations politiques clandestines (notamment, islamiste). Alors que le président Senghor se trouve dépossédé de son instrument traditionnel de rétribution (l'arachide), il démissionne en 1981 pour céder la place à son ancien premier ministre Abdou Diouf<sup>56</sup>.

En même temps qu'il affirme vouloir rompre avec « les vieilles pratiques [...] pudiquement [appelées] politiciennes »<sup>57</sup>, le nouveau président consolide son pouvoir en remplaçant l'ancienne cohorte administrative senghorienne par son propre groupe de soutiens. En préparation des élections multipartites de 1983, Abdou Diouf mise à la fois sur la cooptation des potentiels *challengers* de l'élite urbaine et l'éviction des soutiens du système Senghor. D'un côté les modalités d'accès au pouvoir sont réformées, de manière à coïncider avec l'expertise gestionnaire et technique liée à la rationalité des PAS ; de l'autre, une loi contre l'enrichissement personnel cible directement les barons récalcitrants<sup>58</sup>.

Malgré que les marabouts soient visés par cette purge, Abdou Diouf n'a d'autres choix que de recourir une fois de plus à l'alliance traditionnelle à la veille des élections de 1983, alors que la fièvre « islamiste », attisée par l'« ayatollah de Kaolack » Ahmed Khalifa

<sup>56</sup> Mamadou Diouf, « Le clientélisme, la « technocratie » et après? » dans Momar-Coumba Diop, dir., *Sénégal : Trajectoires d'un État* (Dakar : Karthala, CODESRIA, 1992), 259.

<sup>57</sup> Christian Coulon, « La démocratie sénégalaise : bilan d'une expérience », *Politique africaine* 45 (1992), 3-8.

<sup>58</sup> Diouf, « Le clientélisme, la « technocratie » et après? », 260-64.

Niasse, menace sérieusement l'hégémonie respective des deux figures d'autorités : le contrat « soufisme-socialisme » est alors renouvelé<sup>59</sup>.

Bref, le nouveau président reproduit le paradigme néo-patrimonial lors de la consolidation et la reproduction de son pouvoir. Si les fiefs clientélistes ruraux demeurent relativement les mêmes que sous Senghor, en ville, les technocrates remplacent la plupart des barons. Il ne reste au président qu'à s'assurer des ressources à distribuer à ce réseau.

#### **1.4. Modèle d'analyse : stratégies autour de l'ajustement dans un contexte néo-patrimonial**

Un an après sa victoire aux urnes, Abdou Diouf s'assure de l'injection des fonds extérieurs, en signant son premier prêt d'ajustement. En même temps, il développe sa propre économie politique, sur la base des changements induits par l'ajustement.

La seule signature des prêts ne garantit pas pour autant l'injection de fonds propres à alimenter la rente, puisqu'il faut rendre des comptes. D'un côté, l'État applique donc la quasi-intégralité des réformes (liquidation d'entreprises, compression de personnel, libéralisation, dévaluation, fiscalité, etc.) afin de satisfaire les crédateurs. Tant que cette mise en œuvre satisfait les bailleurs de fonds, ceux-ci continueront d'injecter de nouveaux fonds qui sécuriseront le stock de ressources à la portée de l'investisseur politique aux prises avec une économie locale déclinante. Toutefois, comme nous le prouverons dans le chapitre 2,

---

<sup>59</sup> D'un côté, les fondamentalistes islamistes critiquent sévèrement la théologie soufie ; de l'autre, ils s'attaquent au caractère corrompu, mais surtout *laïc*, de l'État. Voir notamment : Mbodji, « The Politics of Independence : 1960-86 ».

l'ajustement « correctement implanté » paupérise la grande majorité de la population qui ne présente aucun intérêt dans le jeu néo-patrimonial.

À l'opposé, certaines mesures (libéralisation, privatisation, fiscalité, etc.) sont instrumentalisées par les logiques politico-clientélistes. Comme nous le verrons dans le chapitre 3, ces réformes, déviées de leur finalité, perpétuent les mécanismes de favoritisme socio-économique à l'endroit de l'élite néo-patrimoniale, rétribuée à même les conditions d'ajustement.

Bref, si elle répond aux impératifs patrimoniaux, cette nouvelle économie politique articulée autour de la mise en oeuvre variable de l'ajustement fixe en même temps les contours du processus de différenciation socio-économique du Sénégal depuis l'ajustement.

En résumé, nous avons développé dans ce chapitre un modèle d'analyse original, propre à évaluer l'incidence de l'ajustement sur les inégalités. En effet, à moins d'omissions de notre part, un survol de la littérature nous a permis de constater que la corrélation directe entre ajustement et inégalités n'a pas été étudiée. C'est à l'analyse détaillée de cette corrélation que nous consacrerons entièrement le chapitre 2.

Après avoir survolé les caractéristiques économiques sénégalaises qui favorisent la crise des années 1980, nous avons détaillé l'évolution de cette crise ainsi que les objectifs et la logique corrective de l'ajustement. Un exposé des modalités néo-patrimoniales du pouvoir en Afrique nous a ensuite permis de comprendre pourquoi, au contraire de son objectif déclaré, les prêts d'ajustement ont renouvelé la rente sénégalaise que l'arachide ne pouvait plus nourrir. Enfin, nous

avons illustré ces modalités néo-patrimoniales par la consolidation du pouvoir d'Abdou Diouf, dont les stratégies en début de mandat se sont clairement articulées autour de l'ajustement.

Ces clarifications nous permettent enfin de poser le modèle d'analyse suivant. Dans le paradigme du pouvoir africain, pour éloigner les *challengers*, le dirigeant doit pouvoir rétribuer financièrement ses soutiens politiques, d'où l'impératif de reproduction rentière. Avec la crise des années 1980, seuls les fonds d'ajustement peuvent l'alimenter, à condition que les bailleurs de fonds se satisfassent de la mise en œuvre de leurs programmes. En ce sens, ils sont appliqués à l'ensemble de la population qui ne représente pas d'intérêt néo-patrimonial, alors que certaines réformes sont déformées pour servir les intérêts des piliers du régime.

Au terme de ce chapitre, nous avons donc un modèle qui nous permettra d'évaluer dans les chapitres suivants l'incidence de l'ajustement sur la différenciation socio-économique du Sénégal. Dans le chapitre 2, nous commencerons par étudier la paupérisation de l'ensemble de la population causée par la mise en œuvre orthodoxe des réformes.

## **CHAPITRE II. AJUSTEMENT ET PAUPÉRISATION**

Le financement de la rente néo-patrimoniale, qui permet à l'élite gouvernante de rétribuer ses soutiens politiques, s'effectue donc à même les prêts des institutions internationales. Pour s'assurer de leur obtention, les gouvernants appliquent de manière orthodoxe la plupart des réformes d'ajustement, qui paupérisent dramatiquement la majorité de la population.

Après avoir survolé les différentes approches de la pauvreté et justifié le choix de nos indicateurs, nous évaluerons d'abord l'impact des PAS sur l'emploi. Alors que l'ajustement provoque une chute importante de la demande de travail, les pertes d'emplois, conséquentes aux faillites et compression de personnels, ne sont pas relayées par une offre croissante dans le secteur privé. S'en suit une stagnation, voire une régression, de l'offre d'emploi formel urbain et rural, dans un contexte de demande exponentielle, due à l'entrée annuelle de centaine de milliers de jeunes sur le marché du travail.

Toutefois, s'il est vrai que l'ajustement fait grimper le taux de chômage, ce n'est pas pour autant que l'inactivité gagne les Sénégalais. Au contraire. Le déclin de la demande et la précarisation des emplois formels induite par l'assouplissement des normes du travail redirigent la main-d'œuvre vers l'économie informelle. Pour éponger le surplus de travailleurs, une dégradation importante du revenu et des conditions de travail accompagne ce gonflement de l'informel.



Nous étudierons ensuite les effets de l'ajustement sur les capacités de consommation des Sénégalais. Nous verrons d'abord qu'une série de réformes comprime gravement la quantité et la valeur de leurs avoirs financiers, alors même que les charges de la vie augmentent.

Cette contraction des actifs financiers se répercute sur la consommation des ménages, notamment alimentaire et hydraulique. Face à un pouvoir d'achat rétrécissant, les Sénégalais subissent une hausse importante des coûts de leurs produits de consommation de base, consécutive aux PAS. Après la revue de ces indicateurs, nous aurons rétabli le lien causal entre la mise en œuvre des PAS et l'appauvrissement généralisé et continu des Sénégalais.

### **2.1. Mesurer la pauvreté : approches et indicateurs**

Depuis les années 1990, la Banque mondiale et le PNUD adoptent des approches multidimensionnelles de la pauvreté. Si la pauvreté monétaire (c'est-à-dire, l'insuffisance de revenus nécessaires à la satisfaction des besoins fondamentaux tels que l'alimentation, le logement, l'habillement, etc.) est traditionnellement considérée comme le premier indicateur de pauvreté, les deux institutions, quoique de manière légèrement différente, s'entendent désormais sur la plus grande complexité du phénomène :

la pauvreté d'une existence ne tient pas uniquement à l'état d'indigence dans lequel une personne se trouve effectivement, mais également au manque d'opportunités

réelles [...] de bénéficier d'une existence qui vaille la peine d'être vécue et qui soit considérée à sa juste mesure<sup>60</sup>.

Dans cette optique, les nouvelles approches de la pauvreté mettent aujourd'hui l'accent sur la question de l'accès aux moyens (les *capacités*) qui peuvent permettre aux populations de s'extraire de la pauvreté<sup>61</sup>. Communément, on considère comme des conditions préalables au bien-être économique certains droits tels que celui de vivre longtemps et en bonne santé, d'être éduqué et d'accéder aux ressources nécessaires pour vivre décemment, etc. En ce sens, le PNUD intègre la longévité, la malnutrition, l'accès à l'eau potable, l'analphabétisme, etc. dans son évaluation de la pauvreté, alors que la Banque mondiale étudie les capacités monétaires requises pour assouvir les besoins sanitaires, alimentaires, hydrauliques, éducatifs, etc<sup>62</sup>.

La paupérisation (c'est-à-dire, l'appauvrissement *continu*) est intimement corrélée à l'application des conditionnalités des bailleurs de fonds, même s'il ne s'agit pas de la seule cause : en observant l'incidence de l'ajustement sur l'évolution dans le temps de certains indicateurs de pauvreté, nous pourrions brosser un tableau non-exhaustif, mais général, de cette paupérisation. Dans ce chapitre, nous avons donc sélectionné les aspects du phénomène qui nous semblaient les plus aptes à illustrer cette relation causale, relativement passée sous silence par les deux institutions. Quoiqu'ils soient des indicateurs pertinents, nous nous sommes délibérément écartée de l'étude des services éducatifs et sanitaires. En effet, la première des mesures suggérées par les bailleurs de fonds consiste à couper dans les secteurs

---

<sup>60</sup> Programme des Nations Unies pour le Développement, *Rapport mondial sur le développement humain* (1997), cité dans Benicourt, « La pauvreté selon le PNUD et la Banque mondiale », 5.

<sup>61</sup> Voir notamment : Amartya Sen, *Un nouveau modèle économique : développement, justice, liberté*, (Paris : Odile Jacob Poches, 2003).

<sup>62</sup> Benicourt, « La pauvreté selon le PNUD et la Banque mondiale », 4 .

publics budgétivores, mais non rentables, parmi lesquels les systèmes publics d'éducation et de santé<sup>63</sup>. Puisque la dégradation de ces secteurs est connue et souvent étudiée, nous avons préféré nous pencher sur les effets insidieux de mesures conjuguées de l'ajustement, en choisissant des indicateurs qui, pris individuellement, témoignent du caractère pluridimensionnel de la pauvreté.

En ce sens, notre premier axe s'articule autour de l'*emploi*. Le développement explosif du chômage a un impact direct et évident sur la pauvreté monétaire, puisque l'emploi constitue la source première de revenus. En même temps, du point de vue des capacités, le chômage peut engendrer une série de problèmes autres qu'économiques : manque de motivations, perturbations psychologiques et sociales, comportements de survie de type criminel. D'autre part, le choix de recourir à un emploi précaire (en particulier, informel) traduit une stratégie de survie, en l'absence d'autres choix. Alors qu'il existe un surplus de travailleurs œuvrant dans le secteur informel, la dégradation continue des conditions de travail, qui compense cette saturation, dénote un déclin des capacités de sortie de la pauvreté et menace de se solder par d'autres options de survie moins positives (criminalité, replis identitaires)<sup>64</sup>.

Notre deuxième axe s'articule autour de la *satisfaction des besoins fondamentaux*. Malgré une importante reprise de la croissance économique, le pouvoir d'achat continue de se dégrader, traduisant à la fois une contraction, en valeur et quantité, du revenu (pauvreté

---

<sup>63</sup> Pour le Sénégal, voir notamment : Diouf, « La crise de l'ajustement », *Politique africaine* 45 (mars 1992), 78-81 ; Fatou Cissé, Gaye Daffé et Abdoulaye Diagne, « Les inégalités dans l'accès à l'éducation au Sénégal », *Revue d'économie du développement* 2 (juin 2004), 9-35 ; Ellen E. Foley, « No money, no care : women and health sector reform in Senegal », *Urban Anthropology and Studies of Cultural Systems and World Economic Development* 30 : 1 (printemps 2001), 1-50.

<sup>64</sup> Wagle, « Repenser la pauvreté : définition et mesures », 181.

monétaire) et l'accroissement à long terme de la vulnérabilité des pauvres à faire face aux hausses périodiques du coût de la vie. Nous avons finalement choisi des indicateurs de consommation tels que l'alimentation et l'eau, parce que l'accès des individus à ces deux denrées constitue un droit humain universel, « indispensable pour mener une vie digne. Il est une condition préalable à la réalisation des autres droits de l'homme »<sup>65</sup>. En ce sens, s'il existe des carences dans ces deux secteurs de base, on peut s'attendre à des problèmes sanitaires conséquents et des difficultés encore plus grandes à satisfaire les autres besoins fondamentaux (logement, habillement, éducation...).

Ainsi avons-nous cherché à étudier des secteurs « en amont », dont la dégradation empêche à long terme l'accès des pauvres à un bien-être minimal et donc, les projette dans une série conséquente de problèmes liés à la pauvreté (faible longévité, malnutrition, mortalité infantile, analphabétisme, etc.). Finalement, nous avons préféré étudier l'ensemble de la population urbaine et rurale, afin de mieux souligner la *généralisation* de la pauvreté, là où il n'existe pas d'intérêt néo-patrimonial.

---

<sup>65</sup> Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies, Observation générale du 26 novembre 2002, citée dans Aid Transparency — ISE/UCAD, *Enquête nationale sur l'accès à l'eau et sa privatisation au Sénégal. Rapport provisoire* (Dakar : 2004), 24, <[http://66.241.215.142/docs/Rapport %20provisoire%20ISE%20\(eau\).doc](http://66.241.215.142/docs/Rapport%20provisoire%20ISE%20(eau).doc)> (page consultée le 7 septembre 2006).

## **2.2. Chômage et précarisation de l'emploi**

L'ajustement a provoqué une contraction importante de la demande de travail formel, en particulier dans le secteur public : parallèlement, le secteur formel restant connaît une précarisation importante de ses conditions de travail. Depuis l'Indépendance, le développement continu de ce dernier secteur joue le rôle de régulateur de chômage. Alors que l'expansion des administrations publiques est bloquée par les orientations néo-libérales introduites par les bailleurs de fonds, le rôle d'amortisseur de chômage est désormais rempli par l'économie informelle. Cependant, si l'ajustement en a grossi les rangs, c'est aussi au prix d'une dégradation continue des conditions de travail, déjà moins bonnes que celles connues dans le formel.

### ***2.2.1. Faillites d'entreprises et mises à pied***

Pour assainir la gestion des entreprises sénégalaises déficitaires, les bailleurs de fonds suggèrent différentes mesures qui visent avant tout à minimiser leurs coûts de fonctionnement et plus précisément, à réduire les dépenses salariales. Ainsi sont initiées des restructurations (avec compression de personnel), voire liquidations d'entreprises non rentables (qu'elles soient publiques ou parapubliques, les deux recourant systématiquement aux subventions pour pallier à leur déficit), un gel du recrutement et des salaires de la fonction publique<sup>66</sup>, etc.

Pour implanter ces réformes dans le privé, la Banque mondiale suggère une libéralisation des normes du travail, jusqu'alors encadrées

---

<sup>66</sup> Diouf, *L'endettement puis l'ajustement. L'Afrique des institutions de Bretton Woods*, 71-92.

par l'État : d'abord annexée au Code en vigueur (de 1961), la libéralisation est entièrement consacrée dans le nouveau Code du travail de 1997. Dès 1994 est assouplie la disposition de l'article 199, accordant au Service de la main-d'œuvre le monopole du placement et de l'emploi dans le secteur public et privé. Cette dernière flexibilité se trouve fixée dans le Code de 1997, qui accorde aux employeurs privés une complète autonomie en matière de licenciement, à la seule condition d'en avvertir l'inspecteur du travail: plusieurs employeurs profitent de cette flexibilité et du nouveau contexte pour licencier arbitrairement leur personnel<sup>67</sup>. La nouvelle possibilité du recours aux « négociations de départ » aboutit à une compression de 7% de l'emploi privé entre 1982 et 1990<sup>68</sup>.

Parallèlement, des mesures sont initiées pour encourager l'investissement dans les secteurs productifs et briser les distorsions induites par l'intervention de l'État. À cette fin, les bailleurs de fonds suggèrent une hausse des taux d'intérêt, la suppression du protectionnisme douanier et — exportations exclues — la réduction progressive des subventions de l'État : ces dernières chutent de 50% entre 1985 et 1992<sup>69</sup>. Une hausse du tarif des services fournis par certaines entreprises (eau, électricité, télécommunications) est aussi mise en œuvre pour améliorer leurs recettes, augmentant du même coup les dépenses en facteurs de production (qui sont, au Sénégal, les plus élevées de la sous-région). En conséquence, malgré la multiplication par sept des subventions à l'exportation — secteur sur

<sup>67</sup> Moussa Samb, *Réformes et réception des droits fondamentaux du travail au Sénégal* (Dakar : 2000), <[www.afrilex.u-bordeaux4.fr/pdf/0d3samb.pdf](http://www.afrilex.u-bordeaux4.fr/pdf/0d3samb.pdf)> (page consultée le 25 octobre 2006), 6.

<sup>68</sup> Philippe Hugon et Naima Pagès, « Ajustement structurel, emploi et rôle des partenaires sociaux en Afrique francophone », *Cahiers de l'emploi et de la formation* 28, (Genève : Organisation internationale du Travail — Département de l'Emploi et de la Formation, 1998), 26, <[www.oit.org/public/french/employment/strat/publ/etp28.htm](http://www.oit.org/public/french/employment/strat/publ/etp28.htm)> (page consultée le 3 août 2006).

<sup>69</sup> Diouf, *L'endettement puis l'ajustement. L'Afrique des institutions de Bretton Woods*, 144.

lequel s'appuient les espoirs de relance économique — plusieurs entreprises exportatrices sont plongées dans des difficultés financières insurmontables, induites par la déréglementation précipitée et la hausse des frais d'intrants<sup>70</sup>.

Finalement, la dévaluation de 50% du franc CFA en 1994 — qui fait partie des mesures d'ajustement — finit de les achever en doublant leur endettement et les coûts de l'équipement et du matériel, essentiellement importé. En 1994, selon le Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan, environ le tiers des effectifs industriels, soit 10 000 travailleurs, sont licenciés suite à des faillites ou pour permettre la survie de l'entreprise dont ils constituaient la main-d'oeuvre. Des pans entiers de l'industrie manufacturière disparaissent (textile, cuir, chaussure, mécanique générale...), projetant des milliers de travailleurs dans la rue et dans le secteur informel. Ainsi, la part de l'emploi moderne dans l'emploi total ne cesse de se rétrécir, passant de 20,3% en 1986 à 17,8% en 1991<sup>71</sup>.

Du côté du secteur public et parapublic, les exigences de restructurations des entreprises ciblent directement les sociétés d'encadrement rural : non seulement celles-ci sont extrêmement budgétivores (absorbant 60% du total des subventions), mais elles servent aussi substantiellement aux stratégies clientélistes. Parallèlement à différentes mesures de « responsabilisation des paysans », l'ajustement impose le désengagement total de l'État de l'ensemble de l'activité agricole (commercialisation, subvention et

<sup>70</sup> *Ibid*, 149.

<sup>71</sup> Bertrand Gaufryau et Carlos Maldonado, *Secteur informel. Fonctions macro-économiques et politiques gouvernementales : le cas du Sénégal* (document de recherche S-INF-1-11) (Genève : Organisation internationale du Travail, Département du développement des entreprises et des coopératives, micro-entreprises et secteur informel, 1998), 8, <<http://www.ilo.org/public/french/employment/ent/papers/senegal.htm>> (page consultée le 25 octobre 2006).

distribution des intrants, crédit, etc.). En 1980, la liquidation de l'Office National de Coopération et d'Assistance au Développement (ONCAD), engendre à elle seule 5000 pertes d'emplois<sup>72</sup> ; suivent les liquidations de la Société des Terres Neuves (STN), puis de la Société Nationale d'Approvisionnement du Monde Rural (SONAR), alors que les autres offices principaux, tels que la Société de Développement de Vulgarisation Agricole (SODEVA) ou la Société de Mise en Valeur Agricole de la Casamance (SOMIVAC), sont déflatés d'environ 75% de leur personnel. Entre le début de l'ajustement et 1990, le Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan estimait à 10 512 les mises à pied dans les seules sociétés du secteur agricole<sup>73</sup>. En 1997, 51% des effectifs du secteur avaient été déflatés<sup>74</sup>.

Il est difficile de parler de « mises à pied » de paysans. On sait pourtant, comme nous le verrons plus loin, que les victimes principales de l'ajustement sont issues du milieu rural. Globalement, les nouvelles orientations agricoles détournent les paysans des cultures d'exportations, au profit de cultures vivrières d'auto-consommation. Cette contraction des opportunités agricoles se traduit par un exode massif de jeunes ruraux dont la force de travail est moins nécessaire qu'en culture extensive, et qui partent dans les grandes villes à la quête d'un revenu supplémentaire pour la famille<sup>75</sup>.

En somme, en plus d'avoir rétréci la portion des salariés sur le marché du travail, l'ajustement, en exigeant le démantèlement d'une

---

<sup>72</sup> Diouf, *L'endettement puis l'ajustement. L'Afrique des institutions de Bretton Woods*, 139.

<sup>73</sup> Gaufryau et Maldonado, *Secteur informel. Fonctions macro-économiques et politiques gouvernementales : le cas du Sénégal*, 18.

<sup>74</sup> Samb, *Réformes et réception des droits fondamentaux du travail au Sénégal*, 6.

<sup>75</sup> Dorothée Boccanfuso, Joe Cabral, Fatou Cissé, Abdoulaye Diagne et Luc Savard, *Impacts de libéralisation commerciale de l'agriculture sur la pauvreté et la distribution des revenus au Sénégal*, 5, <<http://cres-ucad.org/file/etude008.pdf>> (page consultée le 14 décembre 2006).



bonne partie du secteur public et le gel du recrutement, questionne plus largement les capacités d'absorption du chômage. Depuis l'Indépendance, la fonction publique et le secteur industriel parapublic occupent un rôle de régulateur du chômage, épongeant un pourcentage important des 106 000 arrivées annuelles sur le marché du travail<sup>76</sup>. Or, malgré les prévisions des bailleurs de fonds, le désengagement de l'État n'a pas été compensé par l'emploi privé : au contraire, ce dernier a sensiblement diminué. Paradoxalement, l'ajustement a projeté des milliers de travailleurs dans la rue et resserré la demande de travail, alors que le plein emploi se trouve parmi ses objectifs : ainsi, alors que le taux de chômage de la population active de Dakar — 90% de l'activité moderne y est concentrée — se situait autour des 7% avant l'ajustement<sup>77</sup>, il est évalué aujourd'hui entre 25% et 48%<sup>78</sup>... Aujourd'hui, 60,5% des travailleurs salariés entretiennent, en moyenne, une famille comprenant au minimum dix chômeurs. De fait, c'est le secteur informel qui a remplacé l'État dans son rôle relatif de régulateur du chômage.

<sup>76</sup> Diouf, *L'endettement puis l'ajustement. L'Afrique des institutions de Bretton Woods*, 152.

<sup>77</sup> Gaufryau et Maldonado, *Secteur informel. Fonctions macro-économiques et politiques gouvernementales : le cas du Sénégal*, 8.

<sup>78</sup> Selon les variables employés pour le calcul (Hugon et Pagès, « Ajustement structurel, emploi et rôle des partenaires sociaux en Afrique francophone », 13 ; Banque mondiale, *World Factbook 2005 — Senegal*, <<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/ACCUEILEXTN/PAYSEXTN/AFRICAINFRENCHEXT/SENEGALINFRENCHEXTN/0,,menuPK:461591~pagePK:141159~piPK:55000052~theSitePK:461478,00.html>> (page consultée le 13 décembre 2006)).

### **2.2.2. Précarisation de l'emploi et développement du secteur informel**

Parmi les mesures de libéralisation des normes du travail, hormis la déréglementation des procédures de licenciement, l'ajustement préconise une plus grande flexibilité : en effet, dans un contexte d'ouverture économique, l'avantage comparatif susceptible d'attirer les investissements étrangers au Sénégal se situe au niveau de sa main-d'œuvre. Dans cette optique, deux articles du Code sont ciblés. Premièrement, les dispositions concernant le temps de travail fixées dans l'article 134 sont rendues plus souples<sup>79</sup>. Ensuite, est révisé l'article 35, qui interdisait à un employeur de conclure plus de deux contrats à durée déterminée (CDD) avec une même partie (au-delà, le contrat doit être converti en contrat à durée indéterminée (CDI)). Malgré la forte opposition des syndicats, de multiples clauses dérogatoires sont ajoutées à l'article 35, le rendant pour l'essentiel caduque. De sorte que, selon le Ministère du travail, 62,09% des contrats signés dans l'année 1990 étaient des CDD<sup>80</sup>.

La précarité induite par cette révision du Code ne touche pas uniquement les travailleurs peu qualifiés et vulnérables : elle n'épargne ni les salariés instruits, ni ceux en fin de carrière. De plus, les restructurations et privatisations conduisent le plus souvent à des « mobilités descendantes », correspondant à une déqualification de l'employé. Dans ce contexte de précarisation généralisée du travail, on assiste à un phénomène de désyndicalisation, au profit de stratégies de négociations individuelles. En fait, il existe une bipolarisation au sein des entreprises : d'un côté sont protégés les salariés dont l'embauche répond au motif néo-patrimonial ; de l'autre, la majeure partie de la main-

<sup>79</sup> Gaufryau et Maldonado, *Secteur informel. Fonctions macro-économiques et politiques gouvernementales : le cas du Sénégal*, 19.

<sup>80</sup> Samb, *Réformes et réception des droits fondamentaux du travail au Sénégal*, 6.

d'œuvre se trouve en constante rotation, exclue des mouvements syndicaux et des promotions. De sorte que cette dernière catégorie considère le travail salarié comme une formation préalable au statut d'indépendant dans l'informel ou comme un détour avant la réinsertion dans le monde rural, plus que comme une position définitive<sup>81</sup>.

Face à la compression de la demande de travail formel induite par l'ajustement, une part importante de la population active est venue grossir les rangs de l'économie informelle. L'ajustement a fait perdre aux ménages le revenu stable fourni par un emploi public ou privé : le travail informel s'y est substitué, les deux tiers des sorties de chômage s'effectuant par ce biais<sup>82</sup>. Pour les ménages dont un membre a conservé son emploi formel, le revenu global ayant chuté (suite aux restrictions salariales et à la dévaluation), l'activité informelle vient compléter la formelle. De l'autre côté, la demande de l'ensemble des ménages paupérisés s'est redirigée vers les biens et services, moins onéreux, fournis par l'informel, contribuant ainsi à son explosion<sup>83</sup>.

Souvent considéré comme un facteur positif d'amortissement du chômage<sup>84</sup>, le travail informel demeure avant tout une stratégie de survie en réponse à la paupérisation : en effet, il est caractérisé par une demande instable (dépendante des fluctuations du revenu, principalement, de la population à faible pouvoir d'achat), le contournement des normes du travail, l'absence de protection sociale,

---

<sup>81</sup> Hugon et Pagès, « Ajustement structurel, emploi et rôle des partenaires sociaux en Afrique francophone », 32.

<sup>82</sup> *Ibid*, 19.

<sup>83</sup> Gaufryau et Maldonado, *Secteur informel. Fonctions macro-économiques et politiques gouvernementales : le cas du Sénégal*, 17.

<sup>84</sup> Voir notamment : Marc Penouil et Jean-Pierre Lachaud, dir., *Le développement spontané. Les activités informelles en Afrique* (Paris : Pedone, Centre d'étude d'Afrique noire de Bordeaux, Centre d'économie du développement, 1985).

l'irrégularité du revenu et un poids important de l'exploitation du travail féminin et infantile<sup>85</sup>.

Entre 1980 et 1990, l'emploi informel dans une activité non-agricole passe de 66,5% à 75,9% de l'emploi total<sup>86</sup>. Durant cette période, ce secteur croît presque deux fois plus rapidement que le secteur moderne. L'ajustement a aussi transformé le visage de l'informel. D'abord, il a favorisé un développement fulgurant du secteur tertiaire (commerce et services) — pour des raisons que nous verrons au chapitre suivant — auparavant exclusivement formel : aujourd'hui, il participe à 50% de la valeur ajoutée du tertiaire dans son ensemble. Toutefois, si l'ajustement a favorisé le développement de l'informel et du secteur tertiaire en particulier, il a surtout globalement contribué à sa précarisation, chômeurs et sous-employés se partageant un nombre limité d'activités. L'extension de l'emploi informel a exacerbé la concurrence à l'œuvre dans un marché déjà étroit et fragilisé les unités existantes, comme en témoignent 35,6% des chefs de micro-entreprises de l'informel, qui indiquent une dégradation notoire de leurs conditions (diminution des revenus, ventes à perte, nécessité de varier leurs activités, etc.) : de fait, la précarisation de l'informel conduit progressivement au développement d'une économie souterraine de « second étage », porteuse de criminalité, et rassemblant les exclus de l'économie informelle<sup>87</sup>.

Paradoxalement, malgré une hausse de la demande, les dépenses engagées dans l'économie informelle ont été réduites. Si l'État s'y tourne de plus en plus pour sous-traiter certaines activités à

---

<sup>85</sup> Hugon et Pagès, « Ajustement structurel, emploi et rôle des partenaires sociaux en Afrique francophone », 27.

<sup>86</sup> *Ibid*, 27.

<sup>87</sup> Gaufryau et Maldonado, *Secteur informel. Fonctions macro-économiques et politiques gouvernementales : le cas du Sénégal*, 16-17.

moindre coût, le marché de l'informel demeure constitué à 85,5% de la consommation des ménages : il est donc extrêmement sensible au pouvoir d'achat déclinant. En conséquence, la baisse du poids total des dépenses informelles a été compensée par le développement de rapports non-marchands et une dégradation des conditions de travail. Ainsi, depuis 1980, on observe une diminution importante du salariat dans l'activité informelle : seulement 25% des personnes appartenant au secteur informel sont rémunérées. Les apprentis peu ou pas rémunérés sont devenus la première source de main-d'œuvre, à savoir 68% de l'ensemble des travailleurs du secteur informel. Leur rémunération, quand elle existe, varie entre un tiers et un sixième du revenu des autres travailleurs de l'informel. Dans un contexte de rareté du travail, la formation reçue par l'apprenti est souvent considérée comme un salaire en soi et une précieuse opportunité de formation. Par contre, cela ne doit pas faire oublier que l'apprenti est aussi perçu par l'employeur comme un concurrent potentiel : en le maintenant dans une situation de précarité, il l'empêche d'épargner le nécessaire pour s'autonomiser. De plus, on observe une féminisation grandissante de l'emploi informel : 60% y est occupé par des femmes qui, en général, connaissent des conditions de travail pires que celles des hommes<sup>88</sup>.

Malgré ses capacités réelles d'adaptation, l'économie informelle n'est pas élastique à l'infini : par exemple, à Dakar, le marché informel du commerce est sur-saturé avec l'équivalent d'une unité commerciale pour 8,4 ménages. En ce sens, l'informel ne pourra conserver son rôle d'amortisseur du chômage qu'au prix d'une dégradation continue des conditions de travail<sup>89</sup>.

---

<sup>88</sup> *Ibid*, 10-11.

<sup>89</sup> *Ibid*, 11.

En somme, le chômage et la précarisation du secteur formel, induits par l'ajustement, sont contrebalancés par le développement sans précédent du secteur informel. Toutefois, ce déplacement de la demande de travail s'effectue au prix, non seulement d'une dégradation généralisée du revenu, mais aussi des conditions de travail. Au-delà de l'appauvrissement monétaire, cette précarisation de l'emploi traduit donc un déclin des capacités des Sénégalais à sortir de la pauvreté.

### **2.3. Pouvoir d'achat et satisfaction des besoins fondamentaux**

L'ajustement a comprimé la quantité et la valeur des avoirs financiers des Sénégalais, alors même qu'il augmente parallèlement les charges quotidiennes. Cette contraction du pouvoir d'achat accroît l'incapacité des Sénégalais à consommer, au niveau même des besoins les plus fondamentaux, comme l'alimentation et l'eau.

#### ***2.3.1. Pouvoir d'achat et contraction du revenu***

Pour rééquilibrer la balance des paiements, les institutions de Bretton Woods suggèrent de diminuer la consommation finale (des ménages et des administrations). En 1980, cette dernière intervient pour 100,5% du PIB sénégalais, se traduisant par un recours constant aux financements extérieurs pour assurer ce rythme de consommation. Parallèlement, il s'agit d'encourager les exportations afin d'autofinancer la consommation restante<sup>90</sup>. Pour réussir, l'interventionnisme de l'État doit disparaître au profit d'une généralisation de la vérité des prix (ou

---

<sup>90</sup> Diouf, *L'endettement puis l'ajustement. L'Afrique des institutions de Bretton Woods*, 146.

libéralisation), censée rétablir les mécanismes du marché susceptibles de résorber naturellement les distorsions responsables de ce déséquilibre. En prime, « la libéralisation est censée entraîner une baisse des prix, une amélioration de la qualité et un élargissement du choix offert aux consommateurs »<sup>91</sup>.

Les bailleurs de fonds estiment qu'il faut d'abord appliquer la vérité des prix salariaux, de façon à renverser l'illogisme dans la distribution des revenus à l'échelle nationale. En effet, alors que les vrais agents de la croissance économique (les agriculteurs) sont peu rémunérés, les salaires urbains substantiels ne sont justifiés ni par la situation de l'offre, ni par la productivité du travail et permettent pourtant une forte consommation, notamment d'importations, pesant lourd dans le déficit de la balance des paiements. Il s'agit donc, en premier lieu, de comprimer le salaire urbain de manière à ce qu'il reflète la situation de l'emploi<sup>92</sup>.

Premièrement, les salaires de la fonction publique sont gelés, ou diminués parfois jusqu'à 50% de leur valeur originale ; ensuite, la valeur du salaire minimum (SMIG) est approximativement divisée par deux durant les années 1980. Ainsi, de 1976 à 1990, si le SMIG est multiplié par 1,88, l'indice des prix à la consommation l'est par 2,42<sup>93</sup> ; après la dévaluation de 50% du franc CFA, les salaires ne connaissent une hausse que de 5 à 15%<sup>94</sup>. Aussi, un relèvement sensible de la fiscalité réduit le salaire réel des individus : entre 1979 et 1986, l'impôt sur les particuliers croît de 142%, puis de 31,26% jusqu'en 1990<sup>95</sup>. En somme,

<sup>91</sup> Aid Transparency — ISE/UCAD, *Enquête nationale sur l'accès à l'eau et sa privatisation au Sénégal. Rapport provisoire*, 17.

<sup>92</sup> Duruflé, *L'ajustement structurel en Afrique. Sénégal, Côte-d'Ivoire, Madagascar*, 37-39.

<sup>93</sup> Samb, *Réformes et réception des droits fondamentaux du travail au Sénégal*, 4.

<sup>94</sup> Hugon et Pagès, « Ajustement structurel, emploi et rôle des partenaires sociaux en Afrique francophone », 33.

<sup>95</sup> Samb, *Réformes et réception des droits fondamentaux du travail au Sénégal*, 4.

la flexibilité des salaires et la fiscalité conduisent à « une réduction des écarts des salaires [...] entre les secteurs moderne et informel, à travers un processus d'égalisation vers le bas »<sup>96</sup>.

Du côté rural, la mise en place d'un meilleur système d'incitations à l'exportation doit permettre l'augmentation des revenus paysans. Alors qu'une taxation sur les produits agricoles importés est mise en place afin d'encourager le « consommer local », le prix payé au producteur, tout comme celui des intrants (engrais, semences, pesticides, etc.) est libéralisé.

Suite au démantèlement des sociétés d'encadrement rural et à l'arrêt des subventions, l'achat d'intrants devient donc entièrement assumé par le producteur : après la dévaluation de 1994, par rapport aux années précédant l'ajustement, les charges d'exploitation sont multipliées par huit. De plus, la fiscalité indirecte pratiquée par l'État, suite aux recommandations de la Banque mondiale, augmente le prix des facteurs de production : par exemple, les prix des engrais et de l'essence augmentent, permettant à l'État de prélever plus de 17% du revenu agricole<sup>97</sup>.

En conséquence, faute de moyens, les paysans recourent de moins en moins aux engrais et pesticides. Alors que jusqu'en 1969 la consommation d'engrais tournait autour des 77 400 tonnes, elle chute graduellement jusqu'à atteindre 25 000 tonnes entre 1996-2000<sup>98</sup>. Cette baisse dans la consommation d'intrants engendre une diminution

<sup>96</sup> Hugon et Pagès, « Ajustement structurel, emploi et rôle des partenaires sociaux en Afrique francophone », 33.

<sup>97</sup> Duruflé, *L'ajustement structurel en Afrique. Sénégal, Côte-d'Ivoire, Madagascar*, 58-67.

<sup>98</sup> African Economic Research Consortium (AERC), *Réformes commerciales, réponse de l'offre agricole et sécurité alimentaire au Sénégal* (Dakar : Université Cheikh Anta Diop, 2003), 37, <<http://cres-ucad.org/file/etude004.pdf>> (page consultée le 3 août 2006).



importante de la productivité : par exemple, la production de maïs et de coton (destinés à l'exportation) chute respectivement de 14,27% et de 16,57% entre 1979 et 2000<sup>99</sup> ; entre 1980 et 2000 la part de production locale dans le taux de sécurité alimentaire chute de 9,64%<sup>100</sup>. Malgré que l'État relève fréquemment le prix d'achat au producteur au-dessus du prix du marché, cela n'empêche pas une désertion massive du secteur exportateur de la part des paysans. Par stratégie de survie, les paysans se tournent alors de plus en plus vers les cultures vivrières d'auto-consommation, renonçant ainsi au revenu en principe plus élevé que les cultures d'exportation peuvent leur fournir. Ainsi, les cultures vivrières, telles que le riz et le niébé enregistrent les plus fortes progressions parmi toutes les cultures, à savoir respectivement 8,51% et 10,72%<sup>101</sup>.

De plus, les transferts nets provenant des zones urbaines paupérisées, tout comme la demande urbaine pour certains produits alimentaires devenus trop chers, chutent dramatiquement, se répercutant directement sur les avoirs monétaires ruraux. S'il existe peu de statistiques sur le revenu rural, on estime que celui du travailleur urbain équivaut à plus de deux fois celui du paysan et que la proportion de la pauvreté extrême en milieu rural (57,5%) demeure deux fois plus élevée que celle, en ville<sup>102</sup>.

Au terme de ces mesures, la consommation globale diminue effectivement : mais, en plus de ne pas renverser la tendance dans la distribution des revenus, cette réduction est entièrement assumée par les

<sup>99</sup> Boccanfuso et al., *Impacts de libéralisation commerciale de l'agriculture sur la pauvreté et la distribution des revenus au Sénégal*, 5.

<sup>100</sup> African Economic Research Consortium (AERC), *Réformes commerciales, réponse de l'offre agricole et sécurité alimentaire au Sénégal*, 37.

<sup>101</sup> Boccanfuso et al., *Impacts de libéralisation commerciale de l'agriculture sur la pauvreté et la distribution des revenus au Sénégal*, 5.

<sup>102</sup> Jean-Paul Minvielle, Amadou Diop et Aminata Niang, *La pauvreté au Sénégal. Des statistiques à la réalité* (Paris : Karthala, 2005), 54.

ménages, dont la part dans le PIB chute dramatiquement, de 80,2% à 7,5% du PIB, alors que celle des administrations stagnent autour de 19,9%<sup>103</sup>.

### **2.3.2. Dégradation de la sécurité alimentaire et hydraulique**

Dans la même veine, les bailleurs de fonds suggèrent de cesser les subventions des prix des denrées de première nécessité (huile, riz, sucre, farine, etc.). On présume en effet que seuls les salariés urbains consomment ces produits subventionnés, en plus de profiter des importations alimentaires moins coûteuses, alors que les ruraux consommeraient exclusivement les produits vivriers locaux. Dans les faits, la mesure affecte directement ou indirectement l'ensemble des Sénégalais, puisque les produits subventionnés, quoique moins consommés, se retrouvent aussi sur les marchés ruraux et parce que la contraction du pouvoir d'achat urbain rétrécit les capacités de transferts villes-campagnes<sup>104</sup>.

Suite à la libéralisation du prix des denrées de base, l'indice des prix à la consommation ne cesse de monter : on estime que, depuis 1979, le pouvoir d'achat se dégrade de 3,5% annuellement<sup>105</sup>. En 1986, le prix de l'huile d'arachide gonfle de 150% ; du sucre de 15% ; du riz de 100%, alors que le SMIG n'augmente que de 4,5% et que le salaire des fonctionnaires baisse de 15%. Parallèlement, le prix des céréales importées est augmenté pour décourager leur consommation et stimuler la production nationale : malgré une diminution de 30% du prix payé par l'État, le prix de vente au consommateur augmente de 63%. En 1988, la

<sup>103</sup> Diouf, « La crise de l'ajustement », 70.

<sup>104</sup> *Ibid.*

<sup>105</sup> Gaufryau et Maldonado, *Secteur informel. Fonctions macro-économiques et politiques gouvernementales : le cas du Sénégal*, 15.

flambée fulgurante du coût de la vie mène à de graves manifestations populaires auxquelles l'État répond en diminuant les prix des denrées de base<sup>106</sup>.

La dévaluation du franc CFA en 1994, en plus d'engendrer un taux d'inflation de 40%, double une fois de plus le prix des importations alimentaires. Un des objectifs de la dévaluation consiste à stimuler la production agricole d'exportation, en multipliant par deux la valeur du revenu que les paysans tirent du commerce avec l'extérieur : puisque les cours internationaux demeurent en devises étrangères, le prix de vente des exportations, en francs CFA dévalués, double. Par contre, la dévaluation augmente simultanément les coûts des productions alimentaires non-exportés, toutes les transactions commerciales s'effectuant en devises nationales : la dévaluation, conjuguée à l'inflation, engendrent une hausse des prix de la viande de 23% ; des conserves, 40% ; des condiments, 93%<sup>107</sup>.

En conséquence, les ménages diminuent le nombre de repas, pratiquent « l'aller-retour » (en gardant la moitié du repas du midi pour le soir), modifient leurs habitudes alimentaires. Alors que 62% du revenu est consacré à la consommation alimentaire<sup>108</sup>, le beurre, le lait, le café, les œufs, certains poissons et surtout la viande, devenus des produits de luxe, sont abandonnés au profit de bouillie de mil ou de riz. On estime que 30% de la population ne dispose pas des 2400 calories/jour/personne, considérées comme la ration alimentaire

---

<sup>106</sup> Diouf, « La crise de l'ajustement », 77.

<sup>107</sup> Minvielle, Diop et Niang, *La pauvreté au Sénégal. Des statistiques à la réalité*, 134.

<sup>108</sup> Boccanfuso et al., *Impacts de libéralisation commerciale de l'agriculture sur la pauvreté et la distribution des revenus au Sénégal*, 30.

minimale par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)<sup>109</sup>.

La situation est similaire en matière d'approvisionnement en eau. Suite aux conseils de la Banque mondiale, le gouvernement du Sénégal commence par relever les tarifs de l'entreprise publique chargée de la distribution de l'eau, la Société Nationale d'Exploitation des Eaux du Sénégal (SONEES), dans le but d'assainir sa gestion ; en 1995, l'entreprise est démantelée avant d'être finalement privatisée en 1996, au profit de la Sénégalaise Des Eaux (SDE), une filiale du Groupe français de la Société d'Aménagement Urbain et Rural (SAUR). En théorie, la libéralisation devait diminuer les prix et améliorer la qualité du service, en confrontant la SONEES à la concurrence ; dans les faits, la SDE exerce un monopole et pratique des tarifs 40% plus élevés qu'avant la privatisation<sup>110</sup>, afin de rembourser les dettes contractées par la SONEES.

Ainsi, depuis la privatisation, l'abonné assume tous les coûts de travaux d'installation, d'entretien et de réparations des branchements : les frais d'une simple demande avoisinent les 60 000 francs CFA, ne garantissant pas pour autant l'installation effective<sup>111</sup>. S'il existe un système de tarification sociale progressive, censé assurer le financement de l'eau des plus pauvres par les plus riches, il profite dans les faits aux ménages les plus riches. En effet, une réduction du tarif est accordée lorsque la demande se situe sous les 20m<sup>3</sup> par bimestre, mais la consommation des familles pauvres se situe rarement sous cette quantité : en plus d'être constituée de plus de membres, les familles

---

<sup>109</sup> Minvielle, Diop et Niang, *La pauvreté au Sénégal. Des statistiques à la réalité*, 33.

<sup>110</sup> Aid Transparency — ISE/UCAD, *Enquête nationale sur l'accès à l'eau et sa privatisation au Sénégal. Rapport provisoire*, 37.

<sup>111</sup> *Ibid*, 29.

pauvres habitent généralement les logements où une seule source dessert un ensemble de ménages, qui se partagent une facture collective plus élevée, puisque constituée d'une somme de consommations. Les dépenses bimestrielles d'un ménage équivalent dans l'ensemble à près du tiers des revenus d'un salarié au SMIG pour la même période<sup>112</sup>.

Dans les quartiers les plus pauvres, l'approvisionnement s'effectue aux bornes-fontaines : au départ conçues pour assurer gratuitement l'approvisionnement des citoyens incapables d'assurer les coûts d'un branchement privé, les bornes-fontaines deviennent payantes avec la privatisation. Les tarifs sont assez élevés pour que le coût de l'eau puisse s'avérer à long terme supérieur aux coûts d'installation et de consommation d'eau par robinet individuel. Quand elles ne sont pas carrément fermées, leur entretien est peu à peu abandonné, l'objectif étant de les remplacer par des branchements individuels<sup>113</sup>. Faute de moyens, les ménages les plus pauvres se tournent donc vers d'autres sources d'approvisionnement (vendeur itinérant, puits, eau stagnante...) avec pour effet un risque sanitaire plus élevé. Quant au milieu rural, il a littéralement été abandonné à lui-même, la privatisation ne concernant que l'hydraulique urbaine. Près de la moitié de la population nationale n'a pas accès à l'eau potable<sup>114</sup>, ce niveau atteignant les 74% en milieu rural<sup>115</sup>.

---

<sup>112</sup> *Ibid*, 35.

<sup>113</sup> Catherine Baron, *Gouvernance de l'eau et recompositions urbaines en Afrique Sub-saharienne francophone. Une analyse en termes d'accès aux services urbains* (acte du colloque Inclusion urbaine : politiques publiques et pratiques sociales, tenu les 16 et 17 septembre 2005), Lund (Suède) : N-AERUS, 5, <<http://www.naerus.net/sat/workshops/2005/papers/23.doc>> (page consultée le 5 mars 2006).

<sup>114</sup> Aid Transparency — ISE/UCAD, *Enquête nationale sur l'accès à l'eau et sa privatisation au Sénégal. Rapport provisoire*, 6.

<sup>115</sup> Minvielle, Diop et Niang, *La pauvreté au Sénégal. Des statistiques à la réalité*, 74.

Ces modifications d'habitudes alimentaires et d'approvisionnement en eau ne restent pas sans incidence sur la santé. Par exemple, de 1986 à 1993 le taux de malnutrition aiguë chez les 6-36 mois passe de 5,8% à 12%, du fait des carences nutritives de l'alimentation ou du lait maternel<sup>116</sup> ; la résurgence, depuis les années 1990, du choléra — aussi appelé « maladie des mains sales » — s'explique quant à elle par l'inaccessibilité à l'eau, l'épidémie ne touchant que les quartiers pauvres et insalubres où l'accès à l'eau potable est faible, voire inexistant<sup>117</sup>.

Bref, la dégradation considérable du pouvoir d'achat, suite à l'ajustement, s'est répercutée sur la consommation, atteignant jusqu'aux besoins alimentaires et hydrauliques, désormais difficiles à remplir. Alors que la compression du pouvoir d'achat traduit un appauvrissement monétaire accru, les difficultés d'assouvissement des besoins fondamentaux illustrent un déclin inquiétant des capacités à améliorer la situation des Sénégalais touchés par la pauvreté.

En résumé, nous avons vu que l'ajustement a accru le chômage formel et précarisé l'emploi : non seulement la demande de main-d'œuvre n'a pas connu de relance après les mises à pied et coupures massives de personnels suggérées par la Banque mondiale, mais l'offre de la force de travail s'est déplacée vers un secteur informel déjà saturé, qui, pour essayer ce gonflement, s'est précarisé au même rythme que le formel toujours actif. De plus, l'ajustement a réduit la valeur et la quantité des avoirs financiers ainsi que le pouvoir d'achat des ménages :

---

<sup>116</sup> *Ibid*, 232-33.

<sup>117</sup> Aid Transparency — ISE/UCAD, *Enquête nationale sur l'accès à l'eau et sa privatisation au Sénégal. Rapport provisoire*, 39.

cette contraction a eu des répercussions très sensibles sur la consommation, alors même que les coûts des besoins fondamentaux en alimentation et en eau potable augmentaient, en conséquence de l'ajustement. En somme, au Sénégal, les réformes mises en œuvre suite aux conseils des institutions de Bretton Woods ont paupérisé les couches moyennes et pauvres, c'est-à-dire accéléré le développement de la pauvreté monétaire et dégradé leurs capacités à sortir de l'état d'indigence où elles se trouvent.

À la suite de cette analyse, il est impossible de nier la responsabilité (ne serait-ce que partielle) des PAS dans la paupérisation de la majorité de la population sénégalaise, qui subit tous les coûts parce qu'elles ne présentent pas d'intérêt néo-patrimonial pour le *big man* sénégalais. Si la situation n'avait probablement pas été meilleure sans l'ajustement, il demeure que les institutions de Bretton Woods échouent à proposer une solution adaptée au problème initial du déséquilibre macro-économique. En effet, c'est la surconsommation et la gestion néo-patrimoniale des élites et, non de la population dans son ensemble, qui en est responsable. Pourtant, alors que la consommation des élites demeure inchangée, une des véritables causes de la pauvreté du Sénégal contemporain – l'ajustement – est complètement occultée par la Banque mondiale (et aussi par le PNUD), à la fois juge et coupable dans le champ de la « lutte contre la pauvreté ». Il reste que la majorité de la population continue d'endosser les coûts de ce déséquilibre macro-économique à la place des favorisés du système néo-patrimonial, ceux-ci maintenant leurs comportements clientélistes à même les opportunités fournies par les prêts d'ajustement. C'est ce que nous nous efforcerons de prouver dans le chapitre suivant.

### CHAPITRE III. AJUSTEMENT ET FAVORITISME SOCIO-ÉCONOMIQUE

Alors qu'elles visent justement à mettre fin au mode de gouvernance néo-patrimonial, pour l'entourage du nouveau président Diouf, les réformes de l'ajustement sont en même temps autant d'occasions ingénieuses d'inventer des opportunités clientélistes : « les mesures de libéralisation ont si bien été intégrées à l'économie politique, à la trajectoire propre des économies africaines, qu'elles ont renforcé les tendances qu'elles étaient supposées contrarier »<sup>118</sup>. En effet, les réformes, détournées de leur principe, ont une fois de plus favorisé la catégorie sociale rattachée au pouvoir par des liens patrimoniaux.

Après avoir résumé l'architecture clientéliste pré-ajustement de la période Senghor, nous analyserons les différentes manœuvres employées par son successeur Abdou Diouf pour s'approprier la libéralisation de deux secteurs stratégiques (agriculture et commerce). Nous verrons que, instrumentalisées à différentes séquences, les réformes permettent la rétribution des soutiens du nouveau régime. De sorte que, malgré leur apparente réussite normative, ces libéralisations sont complètement vidées de leur sens. Nous nous sommes volontairement écartée de l'étude du détournement des privatisations, puisque, en plus de la difficulté méthodologique à prouver la malversation, nous aurions donné l'impression de réduire les pratiques néo-patrimoniales à de la stricte corruption, ce qu'elles ne sont qu'en partie. Comme nous le mentionnions dans le chapitre 1, le néo-patrimonialisme est d'abord un mode traditionnel de légitimation, qui ne

---

<sup>118</sup> Béatrice Hibou, « Le capital social de l'État falsificateur ou les ruses de l'intelligence économique » dans François Bayart, Stephen Ellis et Béatrice Hibou, *La criminalisation de l'État en Afrique* (Paris : Complexe/CERI, 1997), 107.



s'apparente à de la corruption que parce qu'il se mélange aux pratiques modernes : en ce sens, lorsque les bénéficiaires traversent plusieurs paliers et réussissent à atteindre les plus basses couches populaires, on pourrait parler d'un mode alternatif de redistribution des richesses proche du modèle de chefferie traditionnelle.

Pour illustrer la mise en oeuvre détournée de l'ajustement agricole, nous nous concentrerons d'abord sur la filière rizicole. Après avoir explicité les objectifs sectoriels de cette libéralisation, nous étudierons les manœuvres de contournement déployées pour favoriser les clients socialistes du Delta du Fleuve Sénégal. En effet, alors que les structures d'État disparaissent et que les paysans s'organisent en organisation paysannes (OP), les notables ruraux conquièrent ces nouveaux lieux d'accumulation grâce à la complaisance du pouvoir central. Jouant de leur rôle d'interface auprès des banques privées et de l'État pour attirer les subventions à l'auto-suffisance alimentaire, les leaders d'OP bénéficient de surcroît d'une fixation des prix du riz local favorable à leurs intérêts. De plus, alors qu'il a suivi des critères clientélistes, le choix des opérateurs retenus dans le processus de privatisation des fonctions d'importation et de distribution s'accompagne d'une nouvelle configuration prébendière, la subvention au transport.

Finalement, nous étudierons comment la libéralisation commerciale accélère l'ascension socio-économique des Mourides. Avant d'évaluer les objectifs de cette réforme, nous analyserons le nouveau rôle des traditionnels soutiens politiques mourides : en effet, malgré le déclin de l'économie arachidière, ceux-ci sauront rester les principaux bénéficiaires clientélistes du pouvoir central, en échange de leur fonction structurante dans l'économie informelle urbaine. Nous verrons d'abord que l'ajustement donne lieu à la création d'un *lobby* de

l'informel mouride, qui cherche avant tout à défendre l'avantage que constitue la fuite fiscale de l'économie informelle. En conséquence des pressions de ce groupe, les monopoles étrangers (surtout, libanais) sont mis à l'écart des niches commerciales qu'ils monopolisaient depuis l'Indépendance, au profit de l'explosion des activités commerciales et du profit mouride. Après cette analyse, nous aurons démontré qu'une application déformée des réformes de libéralisation a reconfiguré, mais pérennisé, les mécanismes patrimoniaux de favoritisme socio-économique.

### **3.1. Configuration économique et architecture prébendière sous Léopold Senghor (1960-80)**

Comme nous l'avons abordé dans le chapitre 1, au lendemain de l'Indépendance l'orientation extravertie et néo-coloniale de l'économie sénégalaise se poursuit. Contre un prélèvement fiscal élevé (supérieur à 50 % des profits)<sup>119</sup>, l'État assure aux anciennes maisons coloniales françaises et leurs intermédiaires (en particulier, les Libanais<sup>120</sup>) un monopole complet sur les secteurs industriel et commercial : des quotas, permis, fixations des prix et autres protectionnismes non-tarifaires distribués par l'État prémunissent les monopoles contre la concurrence étrangère. Quant aux intérêts sénégalais, ils se déploient dans le seul lieu d'accumulation complètement décolonisé, le secteur agricole<sup>121</sup>.

Dès 1960, le régime évacue les opérateurs privés de tous les stades de l'agriculture, de manière à contrôler l'unique vecteur pouvant servir à produire une rente. En même temps confronté à l'impératif de

<sup>119</sup> Boone, « Trade, Taxes and Tribute : Market Liberalizations. The New Importers in West Africa », 454.

<sup>120</sup> V. note 28.

<sup>121</sup> Boone, « Trade, Taxes and Tribute : Market Liberalizations. The New Importers in West Africa », 455.

construction nationale, le régime socialiste s'attelle à renforcer sa légitimité, en s'appuyant sur un réseau d'hommes dont l'influence est perçue comme plus légitime que celle des élus modernes. Comme nous l'avons vu au chapitre 1, la confrérie mouride en particulier occupe ce rôle de relais dans le Bassin arachidier<sup>122</sup>, en échange duquel l'État la rétribue par différents avantages matériels, symboliques et financiers. Sous Senghor, c'est dans la filière arachidière que sont puisées les prébendes à distribuer aux courtiers politiques.

Dans cette optique, l'Office de Commercialisation Agricole (OCA) est créé, avec pour mandat la coordination des activités agricoles ainsi que la promotion du mouvement coopératif rural. À l'origine pensées comme instrument de « libération du paysan », les coopératives deviennent rapidement la pierre angulaire du dispositif de patronage du système Senghor : une position dans la coopérative facilite l'accès au crédit, assure un prix de gros avantageux, fait bénéficier des innovations techniques, etc<sup>123</sup>. Très vite phagocyté par les notables ruraux, l'OCA est remplacé en 1966 par une colossale agence parapublique, l'ONCAD : mais, « *d'instrument* de contrôle politique [l'ONCAD est lui aussi vite] devenu *source* de pouvoir politique »<sup>124</sup> pour les traditionnels gros producteurs/marabouts.

Si le *statu quo* État-notables ruraux permet d'assimiler les populations paysannes, le contrôle de l'électorat urbain s'avère plus ardu. Alors que l'expansion de l'administration publique permet d'intégrer certains clients urbains, l'État couple cette stratégie avec un contrôle serré du coût de la vie, de manière à tempérer toute revendication populaire. Parce que le riz est à la base des habitudes

<sup>122</sup> Coulon, *Le marabout et le Prince : islam et pouvoir au Sénégal*, 243-50.

<sup>123</sup> Mbodj, « La crise trentenaire de l'économie arachidière », 103.

<sup>124</sup> Nim Casswell, « Autopsie de l'ONCAD. La politique arachidière au Sénégal, 1966-80 », *Politique Africaine* 14 (1984), 71.

alimentaires des Sénégalais, l'État subventionne son prix par le biais de la Caisse de Péréquation et de Stabilisation des Prix (CPSP). En même temps, grâce au système de quotas et permis sur l'importation et la commercialisation du riz, le régime Senghor ouvre une nouvelle avenue à l'édifice clientéliste<sup>125</sup>.

Dans les années 1970, pour rompre sa dépendance aux importations et élargir ses assises néo-patrimoniales, l'État-Senghor entame l'aménagement de périmètres irrigués destinés à la culture intensive du riz dans la Vallée du Fleuve Sénégal, en particulier, dans le Delta (dans la région de Saint-Louis). Alors que le coût de production du riz *paddy* (local) s'avère trois fois plus élevé, il est subventionné de manière à ce que son prix soit le même que celui du riz importé : par ce biais, en même temps qu'il favorise la paix sociale en milieu urbain, l'État assume une fraction importante des coûts de production à la place de clients du régime<sup>126</sup>.

En gros, l'économie politique sous Senghor s'articule autour de ce dispositif : d'un côté, les grands producteurs/marabouts et leurs dépendants sont rétribués par la modernisation prioritaire de l'agriculture arachidière, un prix d'achat au producteur extrêmement favorable, le contrôle des postes et des budgets importants, etc. ; de l'autre, d'importantes ponctions sont faites dans la filière arachidière pour subventionner le prix du riz (importé et local) et la consolidation d'un groupe clientéliste dans le Delta du Fleuve<sup>127</sup>.

---

<sup>125</sup> Mamadou Lamine, *Le marché par la désétatisation : l'économie politique de la filière riz au Sénégal et les PAS : l'exemple des politiques de privatisation des importations et de libéralisation de la distribution dans les années 80*, thèse présentée comme exigence partielle au doctorat en science politique (Montréal : Université du Québec à Montréal, avril 1995), 327.

<sup>126</sup> Tarik Dahou, *Entre parenté et politique : développement et clientélisme dans le delta du Sénégal* (Paris, Dakar : Karthala, Enda Graf Sahel, 2004), 150.

<sup>127</sup> Tarik Dahou, « Le changement dans la continuité : l'intenable pari du Parti socialiste sénégalais », *Afrique contemporaine* 194 (avril-juin 2000), 15.

À la fin des années 1970, la conjugaison du « malaise paysan » et de l'explosion des déficits publics vient souligner la caducité du modèle. En même temps que l'économie arachidière, c'est tout le dispositif de régulation socio-politique qui s'effondre : alors que le mécontentement populaire menace sérieusement de faire vaciller l'hégémonie socialiste, les mécanismes de régulation doivent être repensés d'urgence. Ayant hérité de la présidence dans ce contexte difficile, le politicien investisseur Abdou Diouf trouve dans l'ajustement un ensemble de ressources utiles à l'élaboration de sa propre économie politique au service de la consolidation de son pouvoir, via le financement de son réseau néo-patrimonial<sup>128</sup>.

### **3.2. Libéralisation agricole et nouvelle configuration clientéliste sous Abdou Diouf : le cas de la filière rizicole**

Suivant la logique normative de l'ajustement, la libéralisation agricole est censée mettre fin à la dépendance clientéliste, au profit d'une logique exclusive de rentabilité économique. Dans cette optique, les paysans pourront contourner les cercles de clientèle au sein d'un processus dépolitisé, à tous les stades.

Comme nous l'avons déjà vu, l'exigence de restructuration du secteur public et parapublic des bailleurs de fonds cible particulièrement les sociétés d'encadrement rural et spécifiquement l'ONCAD, dont la mauvaise gestion et le caractère clientéliste agacent les bailleurs de fonds<sup>129</sup>. La première étape de la libéralisation agricole correspond donc

<sup>128</sup> Momar-Coumba Diop et Mamadou Diouf, *Le Sénégal sous Abdou Diouf. État et société* (Paris : Karthala, 2000), 181.

<sup>129</sup> Voir notamment : Casswell, « Autopsie de l'ONCAD. La politique arachidière au Sénégal, 1966-80 ».

à son incontournable dissolution en août 1980, déplaçant vers d'autres structures « allégées » sa fonction clientéliste. Ainsi, la CPSP hérite d'un quasi-monopole sur l'ensemble de l'activité rizicole : importation, stockage, approvisionnement des points régionaux, distribution, etc.

Ce n'est qu'en 1984 que débute, avec la Nouvelle Politique Agricole (NPA), l'orientation clairement néo-libérale des réformes agricoles, qui se poursuit jusqu'à aujourd'hui. En principe, l'État se retire de tous les stades de la filière, alors que les OP assument elles-mêmes leur développement<sup>130</sup> : les plus importantes institutions agricoles sont d'abord progressivement démantelées et le marché des intrants (semences, engrais, matériel, etc.) complètement libéralisé<sup>131</sup>.

L'ajustement sectoriel de la filière riz, entamé en 1986, poursuit les objectifs de la NPA, via certaines mesures spécifiques : suppression des prix administrés, abandon des subventions au transport et à la production de riz *paddy* local, privatisation des activités d'importation, de commercialisation intérieure, de ravitaillement des points de vente régionaux, etc<sup>132</sup>. Si le processus de privatisation est clôturé « avec succès » en 1995, de nombreuses entorses aux principes de la libéralisation permettent de favoriser les soutiens de l'hégémonie socialiste, au détriment d'acteurs privés réellement indépendants.

### **3.2.1. Production de riz local et clientélisme dans le Delta du Fleuve Sénégal**

<sup>130</sup> Dahou, « Le changement dans la continuité : l'intenable pari du Parti socialiste sénégalais », 17.

<sup>131</sup> Carlos Oya, « From State Dirigisme to Liberalisation in Senegal : Four Decades of Agricultural Policy Shifts and Continuities », *European Journal of Development Research* 18 : 2 (juin 2006), 213.

<sup>132</sup> Lamine, *Le marché par la désétatisation : l'économie politique de la filière riz au Sénégal et les PAS : l'exemple des politiques de privatisation des importations et de libéralisation de la distribution dans les années 80*, 214-17.

La première étape de la libéralisation consiste à décentraliser la gestion des activités agricoles, en la déléguant aux paysans eux-mêmes<sup>133</sup>. Dans cette veine, dans le Delta du Fleuve, si la politique de promotion de petits périmètres privés à côté des grands périmètres de l'agro-business semble aller dans le sens de la responsabilisation paysanne, elle se trouve en fait au cœur de la stratégie clientéliste. Avec la dissolution de la Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve (SAED), pour défendre leurs intérêts et assurer la médiation avec les autres stades de la filière, les petits exploitants n'ont d'autres choix que de s'organiser en structures professionnelles. Or, ces OP, à l'image des coopératives d'antan, sont vite cooptées par les notables ruraux d'allégeance socialiste<sup>134</sup>.

Sous prétexte de promotion de l'autosuffisance alimentaire, l'État investit exclusivement — au détriment du Bassin arachidier<sup>135</sup> — dans son fief du Delta afin de construire barrages et aménagements qui multiplieront les surfaces irrigables : ces investissements publics très coûteux — le coût des intrants importés, nécessaires à la culture irriguée, est particulièrement élevé — suivent de nouvelles lignes clientélistes, notamment chez les jeunes et les femmes<sup>136</sup>. De plus, alors que l'alignement de l'aide internationale sur les exigences de décentralisation des bailleurs multilatéraux implique l'injection directe du financement aux OP, l'État comprend vite son intérêt à contrôler, par le

<sup>133</sup> Voir notamment : René Billaz, Tarik Dahou et Marc Totté, 2003, « Les contextes institutionnels de la décentralisation en A.O.F. » dans René Billaz, Tarik Dahou et Marc Totté, dir., *La décentralisation en Afrique de l'Ouest : entre politique et développement* (Paris : COTA, Karthala, Enda Graf) 171-181.

<sup>134</sup> Dahou, « Le changement dans la continuité : l'intenable pari du Parti socialiste sénégalais », 19.

<sup>135</sup> Oya, « From State Dirigisme to Liberalisation in Senegal : Four Decades of Agricultural Policy Shifts and Continuities », 214.

<sup>136</sup> Dahou, « Le changement dans la continuité : l'intenable pari du Parti socialiste sénégalais », 20.

biais de ses relais ruraux, ces lieux d'accumulation qui pourraient devenir autonomes<sup>137</sup>.

La Banque Nationale de Développement du Sénégal (la BNDS, en charge du financement des sociétés agricoles) et la SAED étant dissoutes, les OP assument désormais le recouvrement du crédit auprès de la nouvelle Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA) ou des banques privées. Parce que la majorité est insolvable, les paysans doivent impérativement passer par le canal des leaders d'OP pour obtenir crédit, ce qui renforce la position monopolistique des notables<sup>138</sup>. À la suite de la création de la CNCA, la logique de patronage associée au crédit est telle qu'elle se traduit par la multiplication exponentielle et contre-productive de périmètres privés éternellement en chantier, dont les propriétaires profitent en même temps des exonérations publiques d'intrants. De même, alors que leur nombre passe de 52 à 1165 entre 1986 et 1989, les groupes d'intérêts économiques (GIE) — constitués de leaders d'OP, de dirigeants d'anciennes coopératives, de conseillers ruraux, etc. — contractent de plus en plus de crédits non-recouvrables, destinés à l'entretien de leur propre clientèle, jusqu'à causer la banqueroute de la CNCA.

Enfin, en dépit des objectifs de libéralisation, l'État, via la CPSP, continue de subventionner la production de riz local. Alors que l'économie arachidière ne peut plus servir à nourrir cette subvention, le prélèvement s'effectue à même une taxe sur les importations de riz : la fixation du prix d'achat — suspendue seulement en 1995 — permet

---

<sup>137</sup> Voir notamment : Gauthier de Villers, « L'État en Afrique et les lignes de forces de l'évolution des politiques de coopération internationale » dans Billaz, Dahou et Totté, dir., *La décentralisation en Afrique de l'Ouest : entre politique et développement*, 37-54.

<sup>138</sup> Mamadou Baldé Lamarana, *L'aménagement des périmètres intermédiaires de la moyenne vallée du Fleuve Sénégal (rive gauche) : bilan et perspectives*, thèse de doctorat en géographie (Toulouse : Université de Toulouse-Le-Mirail, Faculté des lettres et sciences humaines, Laboratoire Dynamiques Rurales, 2000), 13.



encore une fois de favoriser les gros producteurs ruraux, soutiens du régime, au détriment, cette fois-ci, des populations urbaines et des importateurs, anciens clients du système Senghor<sup>139</sup>.

Alors que dans la région de Saint-Louis, les acteurs du Delta du Fleuve se déplacent au sein d'un dispositif clientéliste transformé par l'ajustement, l'État surveille de très près le processus de privatisation des fonctions de la CPSP afin d'éviter que des acteurs autres que ses soutiens ne se l'approprient.

---

<sup>139</sup> Dahou, « Le changement dans la continuité : l'intenable pari du Parti socialiste sénégalais », 20.

### **3.2.2. Privatisation des fonctions de la CPSP : importation et commercialisation intérieure du riz**

En 1986, la libéralisation de l'importation commence avec l'abolition du système de quotas. En même temps qu'elle permet de remplir les conditions d'ajustement, dans le jeu du politicien investisseur, la mobilisation de cette réforme-ressource permet d'exclure l'ancienne faction senghorienne et d'ouvrir de nouvelles niches rentières. Alors que les anciens monopoles-quotataires (barons sénégalais et minorités libanaises), impatients d'investir le vecteur d'importation, se regroupent en Consortium Sénégalais des Opérateurs de l'Alimentation (COSOPAL) pour faire pression sur un État qui cherche à les éclipser, différents distributeurs « de l'ombre » entrent en jeu. Majoritairement du secteur informel, le profil de ceux-ci suit deux lignes clientélistes : marabout/proche de la confrérie mouride ou responsable politique/protégé<sup>140</sup>.

En 1987, la privatisation s'amorce. C'est d'abord au Comité d'Agrément et de Suivi que s'effectue la première sélection clientéliste des opérateurs privés présumés aptes à assurer l'approvisionnement du pays. Parmi 33 postulants, quatre seulement sont choisis, parmi lesquels les puissants clients-quotataires du COSOPAL et l'entreprise des Établissements Abdou Karim Fall (AKF)<sup>141</sup> — une des « grandes fortunes informelles » mourides (sur lesquelles nous reviendrons), en même temps secrétaire général du khalife Mbacké<sup>142</sup>.

<sup>140</sup> Thioub, Diop et Boone, « Economic Liberalization in Senegal : Shifting Politics of Indigenous Business Interests », 74.

<sup>141</sup> Lamine, *Le marché par la désétatisation : l'économie politique de la filière riz au Sénégal et les PAS : l'exemple des politiques de privatisation des importations et de libéralisation de la distribution dans les années 80*, 342.

<sup>142</sup> Le khalife Seriñ Saliou Mbacké est la plus haute autorité de la confrérie mouride. Ses liens de sang avec Amadou Bamba Mbacké, considéré comme Saint Bamba Mbacké, fondateur du mouridisme, lui octroient une ascendance symbolique très importante sur l'ensemble des Mourides, marabouts et *taalibes*. Pour ce qui est de son influence dans l'économie informelle, voir notamment : Momar-Coumba Diop, « Les affaires mourides à Dakar », *Politique Africaine* 4 (novembre 1981), 91-100.

Les opérateurs retenus doivent en même temps assurer la commercialisation intérieure et l'approvisionnement des régions en riz local. Alors que la CPSP assume les coûts de livraison vers les régions, les opérateurs ont le « choix » de s'approvisionner à Dakar ou dans les succursales régionales de la CPSP. Dans les faits, les postulants à l'approvisionnement dans la capitale sont filtrés à la succursale dakaroise par des fournisseurs dont le poste est lui-même distribué comme prébende :

L'approvisionnement à Dakar est un privilège réservé à une catégorie d'opérateurs clients du régime. Ne va pas s'approvisionner à Dakar qui veut. Sans connections au niveau de la succursale dakaroise de la CPSP, l'approvisionnement à la capitale peut prendre des allures cauchemardesques. Une longue attente avant de se voir livrer un bon d'enlèvement et les nombreux protocoles qui entourent les opérations dans le plus grand secret, constituent autant de pratiques surnoises d'exclusion de distributeurs non conviés<sup>143</sup>.

En fait, ce mécanisme de subvention au transport remplace l'instrument du quota en tant que démarqueur clientéliste : plus les points de distribution sont éloignés, plus l'approvisionnement à Dakar s'avère alléchant. En effet, parce que les 10 tonnes allouées à chaque opérateur ne suffisent pas à remplir un camion, les opérateurs transportent différentes autres marchandises à commercialiser en région : leur activité commerciale, de surcroît souvent informelle, se trouve ainsi de fait subventionnée par l'État<sup>144</sup>.

---

<sup>143</sup> Lamine, *Le marché par la désétatisation : l'économie politique de la filière riz au Sénégal et les PAS : l'exemple des politiques de privatisation des importations et de libéralisation de la distribution dans les années 80*, 332.

<sup>144</sup> *Ibid*, 318-19.

Finalement, parmi les quatre opérateurs, seule la société AKF bénéficie gratuitement des locaux de stockage de la CPSP, alors que les autres opérateurs doivent assumer les frais de location<sup>145</sup>. C'est que, comme nous allons le voir, plus que n'importe quel autre groupe néopatrimonial, le processus général de libéralisation commerciale favorise nettement les dépendants de la confrérie mouride tels qu'Abdou Karim Fall.

### **3.3. Libéralisation commerciale et ascension socio-économique mouride**

Pour comprendre comment la libéralisation commerciale a accéléré l'ascension socio-économique des Mourides, il faut d'abord étudier comment leur rôle d'intermédiaires s'est transformé sous l'impulsion de la crise agricole et de l'ajustement. En effet, au contraire des apparences, le déclin de l'économie arachidière ne met pas fin au statut de régulateur socio-politique de la confrérie mouride.

---

<sup>145</sup> *Ibid*, 363-364.

### **3.3.1. Déplacement du « contrat social » sénégalais et libéralisation commerciale**

Alors que s'épuise le modèle arachidier de l'économie sénégalaise, les relais mourides ont déjà déserté les campagnes au profit des villes. En fait, dès l'apparition du « malaise paysan » à la fin des années 1970, de jeunes « marabouts mondains » et des personnalités proches des cercles de pouvoir de la confrérie se recyclent en milieu urbain<sup>146</sup>. Alors que l'État n'arrive plus à éponger le nombre de chômeurs amplifié par la crise économique et l'exode rural, ces personnalités gèrent le gonflement de l'économie informelle en intégrant les migrants ruraux dans leur chaîne de dépendance. Dès 1970, une véritable zone de libre-échange sénégalambienne se développe autour de Touba (la capitale mouride), pour rapidement s'étendre jusqu'à Dakar<sup>147</sup>.

Rappelons que l'emploi informel explose sous l'impulsion de l'ajustement, jusqu'à représenter plus de 75% de l'emploi total<sup>148</sup> : loin d'être marginale, la fonction structurante des Mourides s'avère donc aussi indispensable que celle des années d'essor arachidier. Au sein de l'informel, la concurrence étant très forte, seule l'aide (crédit, relations d'affaires, protection contre les interventions de l'État, etc.) de ces entrepreneurs-chefs permet l'intégration au marché du travail. D'un côté les « grandes fortunes » répondent à une demande (emplois et biens bon marché) de la population ; de l'autre, jusqu'aux plus hauts dirigeants de la confrérie protègent ces travailleurs informels contre les indiscretions de l'État<sup>149</sup>.

<sup>146</sup> Jean Copans, « Mourides des champs, mourides des villes, mourides du téléphone portable et de l'internet », *Afrique contemporaine* 194 : 2 (2000), 27.

<sup>147</sup> Boone, « Trade, Taxes and Tribute : Market Liberalizations. The New Importers in West Africa », 457.

<sup>148</sup> Hugon et Pagès, « Ajustement structurel, emploi et rôle des partenaires sociaux en Afrique francophone », 27.

<sup>149</sup> Boone, « Trade, Taxes and Tribute : Market Liberalizations. The New Importers in West Africa », 460.

En ce sens, ces « marabouts mondains » occupent une fois de plus le rôle d'interface socio-politique, en échange de quoi l'État ferme les yeux devant l'explosion de leurs activités illégales<sup>150</sup>. C'est la fuite fiscale institutionnalisée qui remplace la prébende arachidière. En échange, le dispositif revisité État/Mourides réussit une fois de plus à sécuriser l'allégeance socialiste. Ainsi, alors que la capitale est de plus en plus gagnée à l'opposition, le marché Sandaga (ou, « marché mouride ») immense plaque tournante d'exportation et de ré-exportation de toutes sortes de produits de contrebande<sup>151</sup>, devient le fief inconditionnel du Parti Socialiste (PS)<sup>152</sup>, avec à sa tête les « grandes fortunes » mourides : Abdou Karim Fall (de la société AKF), Alla Sene, Seriñ Samb, Lobatt Fall, etc<sup>153</sup>.

En principe, la libéralisation des marchés doit faire disparaître les modèles d'économie rentière et de gestion néo-patrimoniale, dont les Mourides ont amplement profité depuis l'Indépendance. En confrontant les ex-monopoles protégés par l'État aux opérateurs concurrents (intérieurs et étrangers), les lois du marché doivent faire émerger une classe d'affaires locale, indépendante de l'État. À cette fin, en 1986, la Nouvelle Politique Industrielle (NPI) rompt définitivement avec le protectionnisme commercial antérieur. Les barrières non-tarifaires (telles que permis, interdictions, quotas, etc.), au cœur du dispositif protectionniste et clientéliste, sont abolies, alors que l'État intensifie la fiscalité pour accroître ses recettes (taxes à la consommation, droits de

<sup>150</sup> Victoria Ebin, « À la recherche de nouveaux « poissons ». Stratégies commerciales mourides par temps de crise », *Politique Africaine* 45 (mars 1992), 89.

<sup>151</sup> Copans, « Mourides des champs, mourides des villes, mourides du téléphone portable et de l'internet », 29.

<sup>152</sup> Boone, « Trade, Taxes and Tribute : Market Liberalizations. The New Importers in West Africa », 460.

<sup>153</sup> Diop, « Les affaires mourides à Dakar », 97.

douanes, timbres fiscaux, etc.)<sup>154</sup>. Une fois de plus, pourtant, la réforme favorise les clients traditionnels mourides.

### **3.3.2. Reconfiguration néo-patrimoniale et triomphe de l'enrichissement mouride**

Pour le dauphin Abdou Diouf, en pleine consolidation de sa légitimité, le démantèlement du protectionnisme commercial est une aubaine : par ce biais, il peut insérer dans les niches commerciales ses propres clients, tout en chassant les barons encombrants de Senghor. En fait, la libéralisation commerciale va *renforcer* la dépendance entre politique et économie au profit des courtiers on-ne-peut-plus traditionnels de la faction mouride, dont le processus d'ascension socio-économique quasi-exclusif a été très remarqué.

En même temps que la NPI, Abdou Diouf poursuit une politique de promotion du monde des affaires, avec pour double objectif de « débaucher une partie de l'électorat du Parti démocrate sénégalais et [...] [promouvoir une] certaine classe d'opérateurs économiques nationaux »<sup>155</sup>, parmi lesquels les piliers patrimoniaux mourides. Cette politique dite du « compte K2 » coïncide avec l'éclosion fulgurante du phénomène de parrainage entre la confrérie et certains commerces urbains, dont l'enseigne affiche clairement l'appartenance<sup>156</sup> : restaurant Seriñ Touba<sup>157</sup>, pharmacie Keur Bamba<sup>158</sup>, quincaillerie Mame Diarra Bousso<sup>159</sup>, etc.

---

<sup>154</sup> Thioub, Diop et Boone, « Economic Liberalization in Senegal : Shifting Politics of Indigenous Business Interests », 72.

<sup>155</sup> Mouhamed Moustapha Kané, « L'empreinte de l'islam confrérique sur le paysage commercial sénégalais : islam et société en Sénagambie », *Islam et sociétés au Sud du Sahara : Cahiers annuels pluridisciplinaires* 8 (novembre 1994), 38.

<sup>156</sup> *Ibid*, 17-41.

<sup>157</sup> Autrement dit, Khalife de Touba (la capitale mouride).

<sup>158</sup> Du nom du fondateur de la confrérie.

<sup>159</sup> Du nom de la mère du fondateur de la confrérie.

En même temps, affaiblis par l'abolition des protectionnismes, les groupes d'intérêts économiques traditionnels exercent des pressions de plus en plus fortes sur l'État pour qu'il taxe le secteur informel. En réaction, les « grandes fortunes » du secteur informel s'organisent en *lobby* officiel, l'Union Nationale des Commerçants et Industriels du Sénégal (UNACOIS), regroupant sous sa tutelle 70 000 travailleurs informels du marché Sandaga<sup>160</sup>.

Ainsi regroupés, les Mourides défendent leur rente fiscale officieusement acquise et introduisent leurs propres exigences, à savoir la mise à l'écart définitive des alliances néo-coloniales (françaises et, en particulier, libanaises)<sup>161</sup>. Suite aux pressions de l'Union, les contrôles sur les activités frauduleuses augmentent, mais s'abattent systématiquement sur la minorité libanaise. En juin 1987, juillet 1988, août 1989 et août 1991, l'État va même jusqu'à augmenter les taxes d'importation pour s'assurer que les gains de l'informel soient assez avantageux<sup>162</sup>. La création de l'UNACOIS consacre donc la « légalisation » *exclusive* des activités informelles mourides<sup>163</sup>.

Soumises, elles, aux paiements des différentes taxes internes (à la valeur ajoutée, d'enregistrement, de sécurité sociale, etc.), les anciennes entreprises monopolistiques (surtout celles tenues par des Libanais) font banqueroute : les espaces laissés vacants par la

---

<sup>160</sup> Thioub, Diop et Boone, « Economic Liberalization in Senegal : Shifting Politics of Indigenous Business Interests », 75.

<sup>161</sup> *Ibid*, 75.

<sup>162</sup> *Ibid*, 74.

<sup>163</sup> *Ibid*, 81.



disparition de ces monopoles d'importation et de distribution (en particulier, du riz)<sup>164</sup> sont investis par les circuits mourides<sup>165</sup>.

En évacuant les étrangers de certains secteurs de l'économie qui leur étaient réservés depuis l'Indépendance, la libéralisation commerciale consacre donc l'ascendance commerciale des Mourides<sup>166</sup>. En fait, les réseaux mourides s'étendent bien au-delà des frontières du pays, l'immigration sénégalaise étant largement structurée par les besoins d'intermédiaires commerciaux (à Marseille, New York, Jeddah, Hong Kong, etc.)<sup>167</sup>. D'un côté, les marabouts-commerçants encadrent et aident les *taalibes* migrants (assistance spirituelle, visas, contacts, logement, etc.)<sup>168</sup> ; de l'autre, les transferts que commerce international informel rapporte (ajoutés à ceux de la diaspora) sont évalués autour de 5 à 10% du PIB sénégalais<sup>169</sup>.

En somme, nous avons d'abord vu que, dans la région de Saint-Louis, les clients ruraux du Delta du Fleuve Sénégal ont investi les postes d'autorité des nouvelles organisations de gestion décentralisée (OP) de la filière rizicole, de manière à profiter du même coup des avantages liés à leur position (crédit, investissements publics, prix au producteur avantageux...). Si le protectionnisme clientéliste est démantelé, la sélection à caractère néo-patrimonial des opérateurs

---

<sup>164</sup> Thioub, Diop et Boone, « Economic Liberalization in Senegal : Shifting Politics of Indigenous Business Interests », 77.

<sup>165</sup> Boone, « Trade, Taxes and Tribute : Market Liberalizations. The New Importers in West Africa », 461.

<sup>166</sup> Thioub, Diop et Boone, « Economic Liberalization in Senegal : Shifting Politics of Indigenous Business Interests », 80.

<sup>167</sup> Ebin, « À la recherche de nouveaux « poissons ». Stratégies commerciales mourides par temps de crise », 86.

<sup>168</sup> Copans, « Mourides des champs, mourides des villes, mourides du téléphone portable et de l'internet », 29.

<sup>169</sup> Tarik Dahou et Vincent Fourcher, « Le Sénégal, entre changement politique et révolution passive », *Politique africaine* 96 (décembre 2004), 9.

habilités à exercer les activités d'importation et de distribution intérieure du riz s'ajoute au nouvel instrument clientéliste de la subvention au transport.

Quant aux Mourides, grâce à leur nouveau rôle stratégique de structuration de l'économie informelle, ils ont su habilement faire prévaloir leurs intérêts auprès de l'État : en protégeant avec succès leur rente fiscale à travers l'UNACOIS, ils ont aussi su imposer la mise à l'écart définitive des monopoles étrangers traditionnels sur les secteurs lucratifs de l'économie. En conclusion, nous pouvons donc affirmer que l'application déformée des réformes de libéralisation a pérennisé les mécanismes déjà existants de favoritisme socio-économique envers la catégorie sociale rattachée au pouvoir par des liens patrimoniaux.

Si certaines réformes de l'ajustement ont permis à Abdou Diouf d'introduire des variantes à l'ordre clientéliste, d'autres, au contraire, auront raison de son pouvoir. Suite à la hausse du coût de la vie induite par la dévaluation de 1994, alors que le mécontentement urbain explose, l'État doit choisir : soit il importe du riz bon marché pour étouffer les revendications populaires, soit il continue de rétribuer ses clients du Delta en encourageant la production locale beaucoup plus coûteuse. Par nécessité, il choisit d'abandonner ses clients du Delta : en 1995, les subventions au prix du producteur et à l'auto-suffisance alimentaire cessent avec le démantèlement de la CPSP. À partir des législatives de 1998, alors qu'il avait toujours été acquis au pouvoir socialiste, le Delta ainsi délaissé déserte le PS au profit du Parti Démocratique du Sénégal (PDS)<sup>170</sup>.

---

<sup>170</sup> Dahou, *Entre parenté et politique : développement et clientélisme dans le delta du Sénégal*, 172.

Bref, loin de rompre avec l'économie politique néo-patrimoniale, le Sénégal semble être définitivement passé d'un modèle de clientélisme bureaucratique à celui, mouvant selon les alliances et hautement privatisé, impulsé par le néo-libéralisme de l'ajustement.

## CONCLUSION

Ainsi donc, même dans le cas « exemplaire » de la démocratie sénégalaise, plus que l'expression des urnes, ce sont les capacités à patronner et rétribuer matériellement un réseau de soutiens politiques qui déterminent la reconnaissance de la légitimité du *big man* présidentiel. De ce point de vue, la crise des années 1980 correspond précisément à l'essoufflement des mécanismes néo-coloniaux — intimement liés à la traite arachidière — de l'économie politique du système Senghor.

Dans ce contexte de profonds changements, le dauphin Abdou Diouf a su, quant à lui, transformer la contrainte de l'ajustement structurel en opportunité propre à configurer durablement une nouvelle économie politique néo-patrimoniale. Alors que les prêts d'ajustement se présentent comme une aubaine pour ressusciter la rente que l'arachide ne peut plus nourrir, leur injection est conditionnée par l'application des réformes néo-libérales préconisées par les bailleurs de fonds. La stratégie du *big man* Diouf consiste donc à mettre en œuvre les PAS, dont les coûts sociaux sont assumés par la population écartée du réseau néo-patrimonial ; et d'autre part, à déformer le processus et le sens de certaines mesures spécifiques, qui deviennent des prébendes à distribuer aux clients politiques.

Du même coup, il fixe les mécanismes de différenciation socio-économique de son pays. Nous l'avons d'abord illustré en étudiant le rapport de causalité entre les réformes préconisées par les institutions de Bretton Woods et la paupérisation de cette majorité de Sénégalais de

moindre utilité politique, à travers certains indicateurs de pauvreté tels que l'emploi et la satisfaction des besoins fondamentaux. Puis, nous avons identifié deux puissants groupes de soutien du régime Diouf (Delta du Fleuve et Mourides), favorisés par le détournement des réformes de libéralisation agricole et commerciale. En somme, nous croyons avoir démontré que l'ajustement structurel joue un rôle actif dans la différenciation socio-économique du Sénégal.

Notre analyse des stratégies prébendaires d'Abdou Diouf a permis de mettre en lumière la *path dependence* à l'institution néo-patrimoniale, même si sa configuration bifurque de celle imprimée par son prédécesseur Senghor. Si le mandat de l'opposant historique Abdoulaye Wade, devenu président en 2000, fait l'objet de peu d'analyses approfondies pour le moment, c'est sans grand étonnement que les études sommaires nous informent sur le renforcement du principe : « transhumances » d'anciens barons du PS, népotisme<sup>171</sup>, multiplication des signes d'allégeance mouride, etc. De plus, alors que le peuple sénégalais acquis au pluralisme est déçu par ce *sopi*<sup>172</sup> en lequel il plaçait tous ses espoirs, Abdoulaye Wade succombe à la tentation autoritaire<sup>173</sup>, à défaut de pouvoir marginaliser ou coopter plus « démocratiquement » cette société civile récalcitrante : contrôle des médias, répression des manifestations populaires, personnalisation à outrance du pouvoir, emprisonnement des opposants<sup>174</sup>, etc.

---

<sup>171</sup> La fille et le fils d'Abdoulaye Wade occupent tous deux d'importantes fonctions, à savoir assistante spéciale du Président de la République et président de l'Agence nationale pour l'Organisation de la Communauté islamique (par laquelle transite une très importante « rente du pèlerinage », financée par l'Arabie Saoudite).

<sup>172</sup> *Sopi* signifie « changement » en wolof.

<sup>173</sup> Pour un survol du mandat d'Abdoulaye Wade, voir le dossier de Tarik Dahou et Vincent Fourcher, dir., « Sénégal 2000-2004, l'alternance et ses contradictions », *Politique Africaine* 96 (décembre 2004).

<sup>174</sup> En particulier son ancien premier ministre et ex-présumé dauphin, Idrissa Seck, emprisonné en juillet 2005 sous prétexte (à tort ou à raison) de détournement de fonds destinés aux chantiers de la ville dont il était maire, Thiès.

Puisque la substitution de l'économie rentière administrée par une économie de libre-marché demeure au cœur des programmes actuels conditionnels aux prêts, les solutions préconisées par les bailleurs de fonds risquent d'*accentuer* cette dérive néo-patrimoniale et autoritaire, plutôt que de la résorber. En effet, dans la mesure où le néo-patrimonialisme s'appuie sur l'existence d'une rente que l'extraversion favorise et que celle-ci s'accroît sous l'impulsion de la mondialisation, la reproduction du modèle néo-patrimonial risque fort de suivre celle de la rente, qui n'est pas prête de disparaître.

Dans ce contexte, on se demande à quoi peut bien servir la nouvelle exigence des bailleurs de fonds de « bonne gouvernance », si ce n'est à se donner bonne conscience ou à renforcer la pression qu'ils exercent déjà sur les pays endettés. En effet, n'est-il pas paradoxal qu'après plus de 20 ans d'ajustement structurel, — présenté selon les époques, comme une solution au problème de l'endettement, de la rente, du développement ou de la pauvreté — le pays autrefois le plus industrialisé d'Afrique de l'Ouest ait rejoint simultanément le club des pays pauvres très endettés (PPTÉ) et celui des économies émergentes? que la pauvreté y ait explosé? qu'il ait renforcé la *path dependence* de son modèle néo-patrimonial, jusqu'à atteindre des sommets importants de corruption<sup>175</sup>? Mais qu'il soit en même temps cité comme un des rares modèles africains d'ajustement réussi?

Rappelons que le questionnement plus général duquel nous avons tiré une problématique spécifique concernait la corrélation entre ajustement néo-libéral et inégalités. Quoique la preuve en soit rarement établie, il est généralement admis que la mondialisation accroît les

---

<sup>175</sup> Voir notamment : Giorgio Blundo, « Dessus-de-table. La corruption quotidienne dans la passation des marchés publics locaux au Sénégal », *Politique Africaine* 83 (octobre 2001), 79-97.

inégalités internes et internationales<sup>176</sup>. Dans cette lignée, même si notre modèle d'analyse s'appuie sur des phénomènes et invariants conceptuels de la politique africaine, nous pensons qu'il pourrait tout aussi bien servir à l'étude de pays hors du continent.

En effet, le modèle d'analyse se situe au croisement des deux variables d'ajustement structurel et de néo-patrimonialisme : leur conjugaison dicte le comportement inégal du *big man* dans la mise en œuvre de contraintes politico-économiques douloureuses. Or, à un degré moindre et sous un visage sensiblement différent, les pays industrialisés ne sont épargnés par aucune de ces deux variables.

Rappelons que, comme nous l'avons justifié dans l'introduction, nous considérons l'ajustement comme une manifestation de la mondialisation économique, à laquelle sont actuellement confrontés tous les États. Les populations des pays développés sont donc fort probablement affectées par un phénomène de paupérisation induit par les mêmes réformes néo-libérales (déflation de la fonction publique, fermeture d'entreprises moins rentables, coupes dans les budgets sociaux, diminution des subventions, etc.).

De surcroît, parallèlement au processus de désengagement généralisé de l'État, on assiste à la résurgence des pratiques néo-patrimoniales. En effet, alors que croît sa dépendance à l'économie-monde, l'État occidental se confronte à son tour aux faiblesses structurelles de son économie nationale, en particulier, au fardeau que représentent sa pléthore administrative et le financement de ses services

---

<sup>176</sup> Voir notamment : Pierre-Noël Giraud, *Mondialisation et dynamique des inégalités*, (acte du colloque annuel de l'Association Française de Sciences politiques tenu en septembre 2002), Lille, <[http://www.inegalites.fr/IMG/pdf/mondialisation\\_et\\_inegalites.pdf](http://www.inegalites.fr/IMG/pdf/mondialisation_et_inegalites.pdf)> (page consultée le 18 décembre 2006).

sociaux. Dès lors, un nombre croissant d'activités traditionnellement régaliennes font l'objet de partenariat public-privé, voire, sont entièrement sous-traités à des intérêts privés, afin d'alléger les dépenses publiques. Intervient alors l'option néo-patrimoniale. Historiquement, la dénégation du néo-patrimonialisme au sein de la fonction publique est intimement liée à l'émergence d'une société civile, conçue comme

organisation indépendante et autonome de la société, dont les parties constituantes s'engagent volontairement dans des activités publiques afin de défendre les intérêts des individus, de groupes ou de la nation dans le contexte d'une relation entre l'État et la société juridiquement définie<sup>177</sup>.

Or, la grandissante incapacité de l'État à répondre à ses attentes (plein emploi, sécurité sociale, climat de confiance économique, etc.) le pousse à marginaliser toujours plus cette société civile : restriction du pouvoir des syndicats, répression de certaines formes de protestations politiques, renforcement du pouvoir policier, etc. Alors qu'en conséquence la société se désabuse de la vie publique, le *big man* se tourne vers un mode de légitimation alternatif, suivant la même logique qu'en Afrique. Bref, la réémergence du néo-patrimonialisme serait lié au retrait de l'État et son renforcement, au degré du désengagement<sup>178</sup>. En quelque sorte, notre recherche sur les inégalités aurait permis de fournir un « idéal-type » dont les pays industrialisés s'approchent ou s'éloignent, selon leur degré d'avancement dans le néo-libéralisme...

---

<sup>177</sup> Marcia Weigle et Jim Butterfield, « Civil Society in Reforming Communist Regimes : the Logic of Emergence », *Comparative Politics*, 23 : 4 (1992), cité dans Robin Theobald, « La mondialisation et la résurgence de l'État patrimonial », *Revue internationale de sciences administratives* 61 : 3 (1995), 492.

<sup>178</sup> Le raisonnement qui précède s'inspire des textes suivants : Theobald, « La mondialisation et la résurgence de l'État patrimonial » ; Jean-Louis Briquet, « La politique clientélaire. Clientélisme et processus politiques » dans Jean-Louis Briquet et Frédéric Sawicki, dir., *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines* (Paris : PUF, Politique d'Aujourd'hui, 1998), 7-38.



## BIBLIOGRAPHIE

### 1. Monographies et articles de périodiques

- Amin, Samir. 1971. *L'Afrique de l'Ouest bloquée : l'économie politique de la colonisation 1880-1970*. Paris : PUF.
- Amin, Samir. 1973. *Le développement inégal : essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique*. Paris : Minuit.
- Amin, Samir. 1988. *Impérialisme et sous-développement en Afrique*. Paris : Anthropos, Economica.
- Amin, Samir. 2002. « Africa : Living on the fringe ». *Monthly Review* (mars). En ligne. <[http://www.findarticles.com/p/articles/mi\\_m1132/is\\_10\\_53/ai\\_84184716#continue](http://www.findarticles.com/p/articles/mi_m1132/is_10_53/ai_84184716#continue)> (page consultée le 12 décembre 2006).
- Assidon, Elsa. 2002. *Les théories économiques du développement*. Paris : La Découverte, Repères (3<sup>e</sup> éd.).
- Baron, Catherine. 2005. *Gouvernance de l'eau et recompositions urbaines en Afrique Sub-saharienne francophone. Une analyse en termes d'accès aux services urbains* (acte du colloque Inclusion urbaine : politiques publiques et pratiques sociales, tenu les 16 et 17 septembre 2005). Lund (Suède) : N-AERUS. En ligne. <<http://www.naerus.net/sat/workshops/2005/papers/23.doc>> (page consultée le 5 mars 2006).
- Benicourt, Emmanuelle. 2000. « La pauvreté selon le PNUD et la Banque mondiale », *Études rurales : Exclusions* 159-160. En ligne. <<http://etudesrurales.revues.org/document68.html>> (page consultée le 12 décembre 2006).
- Bey, Marguerite. 1999. « Recherches sur la pauvreté : état des lieux. Contribution à la définition d'une problématique ». *Revue Tiers-Monde* 160 (septembre-décembre) : 871-895.
- Billaz, René, Tarik Dahou et Marc Totté. 2003. « Les contextes institutionnels de la décentralisation en A.O.F. ». Dans René Billaz, Tarik Dahou et Marc Totté, dir., *La décentralisation en*

*Afrique de l'Ouest : entre politique et développement*. Paris : COTA, Karthala, Enda Graf, 171-181.

- Blundo, Giorgio. 2001. « Dessus-de-table. La corruption quotidienne dans la passation des marchés publics locaux au Sénégal ». *Politique Africaine* 83 (octobre) : 79-97.
- Boccanfuso, Dorothee, Joe Cabral, Fatou Cissé, Abdoulaye Diagne et Luc Savard. 1996. *Impacts de libéralisation commerciale de l'agriculture sur la pauvreté et la distribution des revenus au Sénégal*. En ligne. <<http://cres-ucad.org/file/etude008.pdf>> (page consultée le 14 décembre 2006).
- Boone, Catherine. 1990. « The making of a Rentier Class ». *Journal of Development Studies* 26 (no 3) : 425-49.
- Boone, Catherine. 1994. « Trade, Taxes and Tribute : Market Liberalizations. The New Importers in West Africa ». *World Development* 22 (no 3) : 453-467.
- Boye, François. 1992. « Les mécanismes économiques en perspective ». Dans Momar-Coumba Diop, dir., *Sénégal : Trajectoires d'un État*. Dakar : Karthala, CODESRIA, 39-94.
- Bratton, Michael et Nicolas van de Wall. 1997. *Democratic Experiments in Africa : Regime Transitions in Comparative Perspective*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Briquet, Jean-Louis. 1998. « La politique clientélaire. Clientélisme et processus politiques ». Dans Jean-Louis Briquet et Frédéric Sawicki, dir., *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*. Paris : PUF, Politique d'Aujourd'hui, 7-38.
- Casswell, Nim. 1984. « Autopsie de l'ONCAD. La politique arachidière au Sénégal, 1966-80 ». *Politique Africaine* 14 : 39-73.
- Chabal, Patrick et Jean-Patrice Daloz. 1998. *L'Afrique est partie! Du désordre comme instrument politique*. Paris : Economica, Analyse politique.
- Cissé, Fatou, Gaye Daffé et Abdoulaye Diagne. 2004. « Les inégalités dans l'accès à l'éducation au Sénégal ». *Revue d'économie du développement* 2 (juin) : 9-35

- Cling, Jean-Pierre, Mireille Razafindrakoto et François Roubaud. 2002. « Processus participatif et lutte contre la pauvreté : vers de nouvelles relations entre les acteurs ». *L'Économie politique* 16 (4e trimestre) : 32-54.
- Copans, Jean. 2000. « Mourides des champs, mourides des villes, mourides du téléphone portable et de l'internet ». *Afrique contemporaine* 194 (no 2) : 24-33.
- Coulon, Christian. 1981. *Le marabout et le Prince : islam et pouvoir au Sénégal*. Paris : Pedone, Afrique noire 11.
- Coulon, Christian. 1992. « La démocratie sénégalaise : bilan d'une expérience ». *Politique africaine* 45 : 3-8.
- Cruise O'Brien, Donald B. 1992. « Le contrat social sénégalais à l'épreuve », *Politique africaine* 45 : 9-20.
- Dahou, Tarik et Vincent Fourcher, dir. 2004. « Sénégal 2000-2004, l'alternance et ses contradictions ». *Politique Africaine* 96 (décembre).
- Dahou, Tarik et Vincent Fourcher. 2004. « Le Sénégal, entre changement politique et révolution passive ». *Politique africaine* 96 (décembre) : 5-21.
- Dahou, Tarik. 2000. « Le changement dans la continuité : l'intenable pari du Parti socialiste sénégalais ». *Afrique contemporaine* 194 (avril-juin) : 14-23.
- Dahou, Tarik. 2004. *Entre parenté et politique : développement et clientélisme dans le delta du Sénégal*. Paris, Dakar : Karthala, Enda Graf Sahel.
- De Villers, Gauthier, « L'État en Afrique et les lignes de forces de l'évolution des politiques de coopération internationale ». Dans René Billaz, Tarik Dahou et Marc Totté, dir., *La décentralisation en Afrique de l'Ouest : entre politique et développement*. Paris : COTA, Karthala, Enda Graf, 37-54.
- Deblock, Christian et Samia Kazi Aoul. 2001. *La dette extérieure des pays en développement*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.

- Delgado, Christopher L. et Sidi Jammeh, dir. 1991. *The Political Economy of Senegal under Structural Adjustment*. New York, Westport, Londres : Praeger.
- Diop, Momar-Coumba et Mamadou Diouf. 2000. *Le Sénégal sous Abdou Diouf. État et société*. Paris : Karthala.
- Diop, Momar-Coumba. 1981. « Les affaires mourides à Dakar ». *Politique Africaine* 4 (novembre) : 91-100.
- Diouf, Makhtar. 1992. « La crise de l'ajustement ». *Politique africaine* 45 (mars) : 62-85.
- Diouf, Makhtar. 2002. *L'endettement puis l'ajustement. L'Afrique des institutions de Bretton Woods*. Paris : L'Harmattan, Tiers-Monde.
- Diouf, Mamadou. 1992. « Le clientélisme, la « technocratie » et après? ». Dans Momar-Coumba Diop, dir., *Sénégal : Trajectoires d'un État*. Dakar : Karthala, CODESRIA, 233-278.
- Dumont, René. 1980. *L'Afrique étranglée*. Paris : Seuil.
- Durouflé, Gilles. 1988. *L'ajustement structurel en Afrique. Sénégal, Côte-d'Ivoire, Madagascar*. Paris : Karthala.
- Ebin, Victoria. 1992. « À la recherche de nouveaux « poissons ». Stratégies commerciales mourides par temps de crise ». *Politique Africaine* 45 (mars) : 86-99.
- Foley, Ellen E. 2001. « No money, no care : women and health sector reform in Senegal ». *Urban Anthropology and Studies of Cultural Systems and World Economic Development* 30 (no 1, printemps) : 1-50.
- George, Susan. 1989. *A Fate Worse Than Debt*. Londres : Penguin.
- Giraud, Pierre-Noël. 2002. *Mondialisation et dynamique des inégalités* (acte du colloque annuel de l'Association Française de Sciences politiques, tenu en septembre 2002). Lille. En ligne. <[http://www.inegalites.fr/IMG/pdf/mondialisation\\_et\\_inegalite.pdf](http://www.inegalites.fr/IMG/pdf/mondialisation_et_inegalite.pdf)> (page consultée le 18 décembre 2006).
- Haggard, Stephan et Robert R. Kaufman. 1996. *The Political Economy of Democratic Transitions*. Princeton : Princeton University Press.

- Hall, Peter et Rosemary Taylor. 1997. « La science politique et les trois institutionnalisations. *La Revue Française de Science Politique* 47 (no 4, juin-août) : 469-496.
- Hibou, Béatrice. 1997. « Le capital social de l'État falsificateur ou les ruses de l'intelligence économique ». Dans François Bayart, Stephen Ellis et Béatrice Hibou, *La criminalisation de l'État en Afrique*. Paris : Complexe/CERI, 105-37.
- Hibou, Béatrice. 1999. *La privatisation des États*. Paris : Karthala.
- Hugon, Philippe. 2003. *Économie de l'Afrique*. Paris : La Découverte, Repères.
- Kané, Mouhamed Moustapha. 1994. « L'empreinte de l'islam confrérique sur le paysage commercial sénégalais : islam et société en Ségambie ». *Islam et sociétés au Sud du Sahara : Cahiers annuels pluridisciplinaires* 8 (novembre) : 17-41.
- Lacam, Jean-Patrice. 1988. « Le politicien investisseur. Un modèle d'interprétation de la gestion des ressources politiques ». *Revue française de science politique* 38 (no 1) : 27-47.
- Lamarana, Mamadou Baldé. 2000. *L'aménagement des périmètres intermédiaires de la moyenne vallée du Fleuve Sénégal (rive gauche) : bilan et perspectives*. Thèse de doctorat en géographie. Toulouse : Université de Toulouse-Le-Mirail, Faculté des lettres et sciences humaines, Laboratoire Dynamiques Rurales.
- Lamine, Mamadou. 1995. *Le marché par la désétatisation : l'économie politique de la filière riz au Sénégal et les PAS : l'exemple des politiques de privatisation des importations et de libéralisation de la distribution dans les années 80*. Thèse présentée comme exigence partielle au doctorat en science politique. Montréal : Université du Québec à Montréal (avril).
- Latouche, Serge. 1986. *Faut-il refuser le développement?* Paris : PUF.
- Mbodj, Mohamed. 1992. « La crise trentenaire de l'économie arachidière ». Dans Momar-Coumba Diop, dir., *Sénégal : Trajectoires d'un État*. Dakar : Karthala, CODESRIA, 93-135.
- Mbodji, Mohamed. 1991. « The Politics of Independence : 1960-86 ». Dans Christopher L. Delgado et Sidi Jammeh, dir. *The Political*

*Economy of Senegal under Structural Adjustment*. New York, Westport, Londres : Praeger, 119-126.

Médard, Jean-François. 1990. « L'État patrimonialisé ». *Politique africaine* 39 : 25-36.

Médard, Jean-François. 1991. « L'État néo-patrimonial en Afrique noire ». Dans Jean-François Médard, dir., *États d'Afrique noire : formation, mécanismes et crise*. Paris : Karthala, 323-353.

Minvielle, Jean-Paul, Amadou Diop et Aminata Niang. 2005. *La pauvreté au Sénégal. Des statistiques à la réalité*. Paris : Karthala.

Närman, Anders. 1995. « Fighting Fire with Petrol : How to Counter Social Ills in Africa with Economic Structural Adjustment ». Dans David Simon et Anders Närman, dir., *Structurally Adjusted Africa : Poverty, Debt and Basic Needs*. Londres : Pluto, 45-53.

Osmont, Annik. 1998. « La « gouvernance » : concept mou, politique ferme ». *Les Annales de la Recherche Urbaine : Gouvernances* 80-81(décembre) : 19-26.

Oya, Carlos. 2006. « From State Dirigisme to Liberalisation in Senegal : Four Decades of Agricultural Policy Shifts and Continuities ». *European Journal of Development Research* 18 (no 2, juin) : 203-234.

Penouil, Marc et Jean-Pierre Lachaud, dir. 1985. *Le développement spontané. Les activités informelles en Afrique*. Paris : Pedone, Centre d'étude d'Afrique noire de Bordeaux, Centre d'économie du développement.

Pereira, L. C. Bresser, José María Maravall et Adam Przeworski. 1993. *Economic Reforms in New Democracies: a Social-Democratic Approach*. Cambridge : University Press.

Pierson, Paul. 2004. *Politics in Time : History, Institutions and Social Change*. Princeton : Princeton University Press.

Rist, Gilbert. 1996. *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*. Paris : Presses de Sciences Po.

Samb, Moussa. 2000. *Réformes et réception des droits fondamentaux du travail au Sénégal*. Afrilex. En ligne. <www.afrilex.u-

bordeaux4.fr/pdf/0d3samb.pdf> (page consultée le 25 octobre 2006).

- Sarrasin, Bruno. 1997. « Les coûts sociaux de l'ajustement structurel en Afrique subsaharienne: Évolution des critiques externes et des réponses de la Banque mondiale ». *Canadian Journal of African Studies* 31 (no 3) : 517-553.
- Sen, Amartya. 2003. *Un nouveau modèle économique : développement, justice, liberté*. Paris : Odile Jacob Poches.
- Theobald, Robin. 1995. « La mondialisation et la résurgence de l'État patrimonial ». *Revue internationale de sciences administratives* 61 (no 3) : 489-500.
- Thioub, Ibrahima, Momar-Coumba Diop et Catherine Boone. 1998. « Economic Liberalization in Senegal : Shifting Politics of Indigenous Business Interests ». *African Studies Review* 41 (no 2, avril) : 63-89.
- Wagle, Udaya. 2002. « Repenser la pauvreté : définition et mesures ». *Revue internationale des sciences sociales* 171 (mars ) : 175-189.
- Weber, Max. 1971. *Économie et Société*. Paris : Plon.
- Youm, Prosper. 1991. « The Economy since Independence ». Dans Christopher L. Delgado et Sidi Jammeh, dir. *The Political Economy of Senegal under Structural Adjustment*. New York, Westport, Londres : Praeger, 21-30.

## **2. Rapports et documents officiels**

- African Economic Research Consortium (AERC). 2003. *Réformes commerciales, réponse de l'offre agricole et sécurité alimentaire au Sénégal*. En ligne. <<http://cres-ucad.org/file/etude004.pdf>> (page consultée le 3 août 2006).
- Aid Transparency — ISE/UCAD. 2004. *Enquête nationale sur l'accès à l'eau et sa privatisation au Sénégal. Rapport provisoire*. En ligne. <[http://66.241.215.142/docs/Rapport%20provisoire%20ISE%20\(eau\).doc](http://66.241.215.142/docs/Rapport%20provisoire%20ISE%20(eau).doc)> (page consultée le 7 septembre 2006).
- Banque mondiale. 2006. *Sénégal — Stratégie d'aide-pays*. En ligne. <<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/ACCUEILEXTN/PAYSEXTN/AFRICAINFRENCHEXT/SENEGALINFRENCHEXTN/0,,menuPK:461493~pagePK:141132~piPK:141105~theSitePK:461478,00.html>> (page consultée le 12 décembre 2006).
- Banque mondiale. 2005. *World Factbook 2005 — Senegal*. En ligne. <<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/ACCUEILEXTN/PAYSEXTN/AFRICAINFRENCHEXT/SENEGALINFRENCHEXTN/0,,menuPK:461591~pagePK:141159~piPK:55000052~theSitePK:461478,00.html>> (page consultée le 13 décembre 2006).
- Banque mondiale. 2006. *Sénégal : à la recherche d'une stratégie de croissance accélérée*. En ligne. <<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/ACCUEILEXTN/PAYSEXTN/AFRICAINFRENCHEXT/SENEGALINFRENCHEXTN/0,,contentMDK:20751298~menuPK:461499~pagePK:141137~piPK:141127~theSitePK:461478,00.html>> (page consultée le 12 décembre 2006).
- Berg, Elliot. 1990. *Ajustement ajourné : réforme de la politique économique du Sénégal dans les années 1980* (USAID : Dakar).
- Gaufryau, Bertrand et Carlos Maldonado. 1998. *Secteur informel. Fonctions macro-économiques et politiques gouvernementales : le cas du Sénégal. Document de recherche S-INF-1-11*. Organisation internationale du Travail, Département du développement des entreprises et des coopératives, micro-entreprises et secteur informel. En ligne. <<http://www.ilo.org/public/french/employment/ent/papers/senegal.htm>> (page consultée le 25 octobre 2006).



- Gaufryau, Bertrand et Carlos Maldonado. 2001. *L'Économie informelle en Afrique francophone : structures, dynamiques et politiques*. Genève : Organisation internationale du Travail.
- Hugon, Philippe et Naïma Pagès. 1998. « Ajustement structurel, emploi et rôle des partenaires sociaux en Afrique francophone ». *Cahiers de l'emploi et de la formation* 28. Organisation internationale du Travail — Département de l'emploi et de la formation. En ligne. <[www.oit.org/public/french/employment/strat/publ/etp28.htm](http://www.oit.org/public/french/employment/strat/publ/etp28.htm)> (page consultée le 3 août 2006).
- Programme des Nations Unies pour le Développement. 2001. *Human Development Reports — Senegal*. En ligne. <[http://hdr.undp.org/statistics/data/cty/cty\\_f\\_SEN.html](http://hdr.undp.org/statistics/data/cty/cty_f_SEN.html)> (page consultée le 3 septembre 2005).
- Stern, Ernest, « World Bank Financing of Structural Adjustment » dans John Williamson, dir., *IMF Conditionality* (Washington DC : Institute for International Economics, 1983).

**ANNEXES**

**ANNEXE I.  
L'EXPANSION DU BASSIN ARACHIDIER AU XXe SIÈCLE**

*source :*

<<http://www.senegal-online.com/francais/cartographie/arachide.htm>>  
(page consultée le 20 décembre 2006)

**ANNEXE II.  
RÉGIONS ADMINISTRATIVES DU SÉNÉGAL**

*source* : < [http://fr.wikipedia.org/wiki/Image:Senegal\\_Regions.png](http://fr.wikipedia.org/wiki/Image:Senegal_Regions.png) >  
(page consultée le 20 décembre 2006)